BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

# LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4274 du Vendredi 21 Mars 2025 - 71e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

**EGLISE**

## Il y a 48 ans, le martyre du Cardinal Emile Biayenda

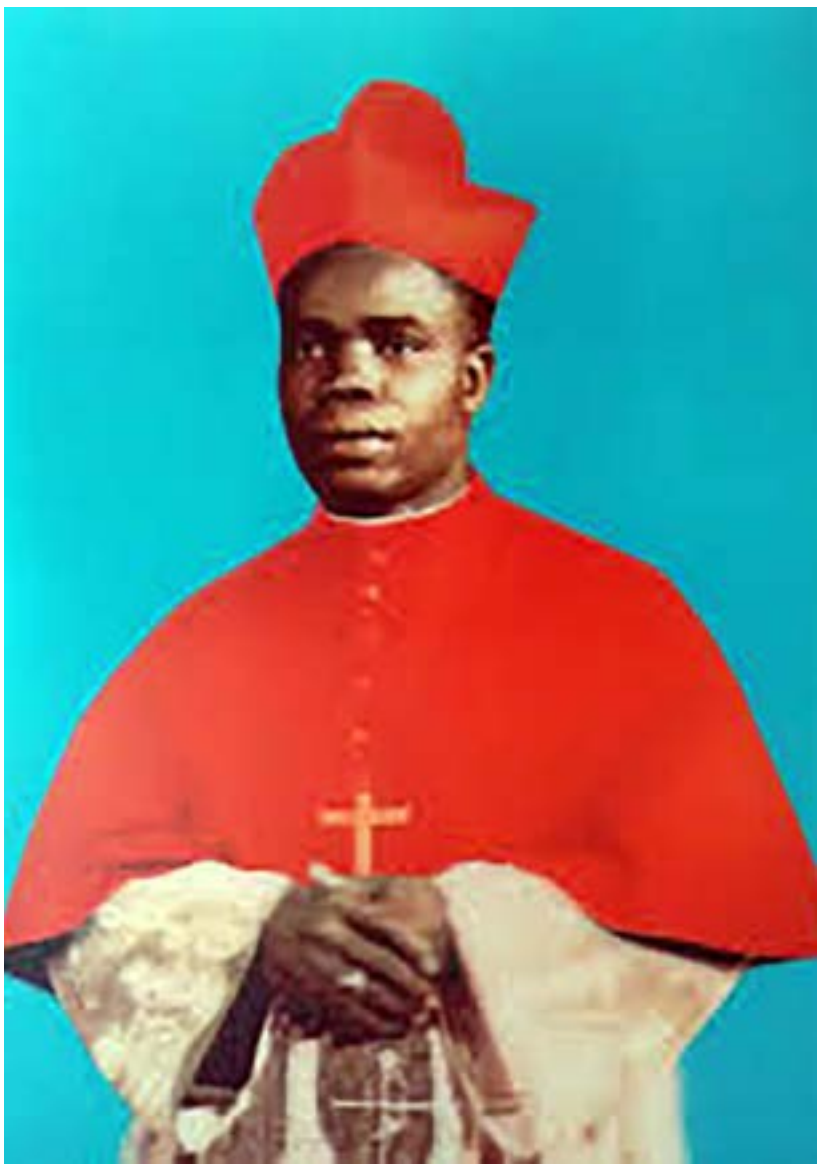

*Une vie toute donnée au service de son Eglise et de son peuple.*
*(P.8)*

**OPERATION «COUP DE POING»**

## Des conditions de détention «inhumaines»

*(P.10)*

**MARCHE SPORTIVE**

## Le Mayombe s'apprête à accueillir la 3è édition de ses célèbres «72h»

*L'évènement aura lieu du 25 au 27 avril 2025.* *(P.16)*

**EDITORIAL**

## A l'Est, du nouveau ?

**MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT**
**Notaire**
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

# «ELITO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social : J 447 V, OCH, Moungali, Brazzaville
RCCM : CG-BZV-01-2003-B13-00181
REPUBLIQUE DU CONGO.

**CESSION DES PARTS SOCIALES, TRANSFORMATION DE LA PERSONNE MORALE, NOMINATION D'UNE COGERANTE, AMENDEMENT DES STATUTS ET POUVOIRS**

Aux termes d'un procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique de la SARLU dénommée **«ELITO»**, en date à Brazzaville du 06 mars 2025, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 07 mars de la même année, sous Folio **043/1, n°0920**, quatre résolutions ont été adoptées.

1- La cession de soixante (60) parts à la société dénommée **INTERTRADE SOLUTIONS SASU** qui devient associée de ladite société ;

2- La transformation de la forme juridique en Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle suite à la cession des parts à la société dénommée **INTERTRADE SOLUTIONS SASU;**

3- La nomination de Madame **MALELA Poe-Paule Peggy** en qualité de cogérante pour une durée illimitée;

4- La mise à jour des statuts de ladite société suite aux différentes modifications intervenues, ainsi que les pouvoirs donnés à Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT** pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

**Dépôt légal** a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 10 mars 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2005-D-00233.**

**Mention Modificative** a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 10 mars 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2003-B13-00181.**

*Fait à Brazzaville, le 10 mars 2025*

*Pour avis*
**Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT**
**Notaire**

**CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO**
**CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE**
**OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA**
Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant», 2ème étage appt. n°2, Centre-ville
(En face de l'école militaire Général Leclerc)
BP: 13319
Tél: 06.674.93.72 / 05.798.85.43

# «BATIS CONGO CONSTRUCTION»

Société A Responsabilité Limitée (SARL)
Capital social de Francs CFA : 1.000.000
Siège social: Brazzaville, Ouenzé, 45 Rue Mpouya
RCCM: CG-BZV-01-2015-B12-00145
REPUBLIQUE DU CONGO

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du Procès-Verbal d'Assemblée Générale Mixte de la société dénommée **«BATIS CONGO CONSTRUCTION» SARL,** dressé en la forme authentique par Maître **Aude Jasmine ONGOLY IKORA**, en date à Brazzaville du trente janvier deux mil vingt-cinq, enregistré à Brazzaville, le 04 février 2025 à la recette des impôts d'Ouenzé, sous folio **022/1 n°0120**, il a été décidé conformément aux dispositions de l'acte uniforme mais aussi statutaires entre autres résolutions:

- Continuité de la société avec les ayants droits;

- Agrément du transfert des parts sociales;

- Modification de l'article 6 des Statuts;

- Nomination de la Gérante de la société;

- Mise à jour des Statuts et de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versements.

En conséquence, les statuts et la Déclaration Notariée de Souscription et de Versements ont été mis à jour et l'ensemble des actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le quatorze février deux mil vingt-cinq, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00153** et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-M-11769.**

*Pour avis*
**Me Aude Jasmine ONGOLY IKORA**
**Notaire**

**MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET**
**ET DU PORTEFEUIL PUBLICS**
**DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES**
**DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE**
**BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE**
**DE POINTE-NOIRE CITE**

# ANNONCE LEGALE N°002/2025/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants:

| N° | N° DE REQUISITION | REFERENCES CADASTRALES | | | | QUARTIER | ARR./DPT | REQUERANTS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 13521 du 27/09/2023 | Plle (s) 09 | Bloc : 18 | Section : V | Superficie : 500,00m² | TIE-TIE | 03 | BASSILOUA Jean Pierre |
| 2 | 13866 du 08/04/2024 | Plle(s) 12 | Bloc : 18 | Section : AN | Superficie : 262,78m² | NKOUINKOU | 04 | BIGALA Dirk Rojas |
| 3 | 13421du 22/08/2023 | Plle(s) 10 bis | Bloc : 03 | Section : AW | Superficie : 400,00m² | MOVIS | 04 | MANIERE François Claude M.et MGAMBOU Adélaïde Ep;M |
| 4 | 14287 du 21/11/2024 | Plle(s) : 01 et 04 | Bloc : 21 | Section : CG | Superficie : 1000,00m² | KOUFOLI | 05 | MAVOUNGOU Florent |
| 5 | 14140 du 04/09/2024 | Plle(s) 09 | Bloc : 135 | Section : ACK | Superficie : 500,00m² | NGOUAMBOUSSI (Famille Loussimina) | 05 | BOPILI LILOKI APENA Bienvenu |
| 6 | 14058 du 26/07/2024 | Plle (s) 12 | Bloc : 315 | Section CN | Superficie : 472,50m² | VINDOULOU (Famille KAMBA) | 04 | BIDZOBA Léon |
| 7 | 12141 du 07/09/2022 | Plle (s) 07 | Bloc : 07 | Section : BZ1 | Superficie : 400,00m² | TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA) | 05 | MATONDO Ange Précieuse |
| 8 | 13110 du 10/ 03/2024 | Plle (s) 02 | Bloc : 95 | Section : AR | Superficie : 300,0Om² | VOUNGOU | 03 | FOUKA BENTO Evrard Hilarion Vassili |
| 9 | 11442 du 07/10/2021 | Plle(s) 01 | Bloc : 135 | Section : AF | Superficie : 717,33m² | SIAFOUMOU | 05 | MOUENDZI M. Djenny Rissia, TOMBET Eschton J. Séraphin P. |
| 10 | 13112 du 10/03/2023 | Plle(s) 06 | Bloc : 25 | Section : S | Superficie : 275,00m² | MATENDE | 02 | MAMADOU Guydzera |
| 11 | 13137 du 24/03/2023 | Plle(s) 06 | Bloc : 25 | Section :AE | Superficie : 467,22m² | SIAFOUMOU (Famille MPENGA | 05 | OMBOUMAHOU née MOWOUENDABEKA Thérèse |
| 12 | 14074 du 08/08/2024 | Plle (s) 04 | Bloc : 39 | Section : ABW suite | Superficie : 500 ,00m² | MONGO MPOUKOU | 05 | MADIKA Elisabeth |
| 13 | 14280 du 18/11/2024 | Plle (s) 12 | Bloc : 64 bis | Section : P | Superficie : 471,62m² | MVOUMVOU | 02 | SYLLA Sire |
| 14 | 14155 du 10/09/2024 | Plle (s) 14 | Bloc : 36 bis | Section : AM | Superficie : 325 ,37m² | NKOUIKOU | 04 | NIANGA NGOLO-NGOLI Destin Bodard |
| 15 | 13201 du 03/05/2023 | Plle(s) 05 | Bloc : 104 bis | Section : CG | Superficie : 335,01m² | KOUFOLI | 05 | ONDONGO née LOUTANGOU MILANDOU LOUKOULA Carelle |
| 16 | 14056 du 24/07/2024 | Plle(s ) 11 bis | Bloc : 87bis | Section : AB | Superficie : 371,63m² | FAUBOURG | 05 | LES ENFANTS NGOMA |
| 17 | 13892 du 25/04/2024 | Plle (s) 14 | Bloc : 70 | Section : W | Superficie : 140,86m² | FOND TIE-TIE | 03 | KOUAHOLA Alphonsine |
| 18 | 14271 du 12/11/2024 | Plle (s) 03 | Bloc : 25 | Section : S | Superficie : 246,22m² | MATENDE | 02 | NIANGADOU Baidy |
| 19 | 14066 du 01/08/2024 | Plle (s) 03 | Bloc : 114 | Section : S | Superficie : 99,27m² | MATENDE | 02 | GUISSE DOUDOU |
| 20 | 14223 du 22/10/2024 | Plle (s) 09 | Bloc : 49 | Section : AH | Superficie : 400.00m² | FAUBOURG | 05 | NOMBO MAVOUNGOU Kamille Aerys |
| 21 | 14118 du 26/08/2024 | Plle (s) 02 | Bloc : 20 | Section : R | Superficie : 195,21m² | GRAND MARCHE | 01 | SECK Diadie |
| 22 | 14153 du 09/09/2024 | Plle (s) 11 | Bloc : 75 | Section : V | Superficie : 132.98m² | TIE-TIE (MASSOLA) | 03 | TANDIA Abdoulaye |
| 23 | 14042 du 17/07/2024 | Plle (s) 03bis | Bloc : 51 | Section : AM | Superficie : 196,23m² | NKOUIKOU | 04 | ROUKAYATOU BOUARY Mazu |
| 24 | 14010 du 28/06/2024 | Plle(s) 06bis | Bloc : 109 | Section : AM | Superficie : 182,20m² | NKOUINKOU | 04 | BIKINDOU Alain Serge |
| 25 | 13877 du 17/04/2024 | Plle (s) 03 | Bloc : 72 | Section : T | Superficie : 449,50m² | FOUCKS (MBEMBA COUTE CHER) | 01 | AKOUALA DOUNIA Eddy Renylle |
| 26 | 14234 du 25/10/2024 | Plle (s) 03 | Bloc : 138 | Section : CK Suite | Superficie : 388,00m² | VINDOULOU | 04 | DUBRAY Yanisse Patrick Davy Philippe |
| 27 | 13822 du 11/03/2024 | Plle ( s) 03 | Bloc : 52 bis | Section: BV | Superficie : 400.00m² | MAKAYABOU(418) Famille BOUESSO) | 05 | ELENGA Margueritte |
| 28 | 13615 du 14/11/2023 | Plle (s) 01 bis | Bloc : 140 | Section : CG | Superficie : 302,28m² | KOUFOLI | 05 | SALAWE Karl Daniel |
| 29 | 13903 du 29/04/2024 | Plle(s) 02 | Bloc : 201 | Section : CG | Superficie : 1000,00m² | KOUFOLI(Famille TCHINIOKA KOUFOLI) | 05 | TCHICAYA Vital Raoul Bernard Antoine |
| 30 | 13901 du 29/04/2024 | Plle (s ) 1,2,3,8,9 ,10 | Bloc : 334 | Section : CG | Superficie : 3000,00m² | KOUFOLI (Famille TCHINIOKA KOUFOLI) | 05 | TCHICAYA VITAL Raoul Bernard Antoine |
| 31 | 14398 du 31/12/2024 | Plle(s) 09 | Bloc : 23 | Section : S | Superficie: 437,09m² | MATENDE | 02 | FAKOURY NDIAYE |
| 32 | 13539 du 04/10/2023 | Plle(s) 7 et 8 | Bloc : 142 | Section : CF | Superficie : 950,00m² | MONT KAMBA | 04 | IFOKO née MOUEBARA Clémentine |
| 33 | 13216 du 08/05/2023 | Plle(s) Domaine | Bloc : / | Section : / | Superficie : 4800,00m² | MAKOLA (Famille LOUKOLA) | HINDA | BOUEYA Arthur |
| 34 | 14259 du 11/11/2024 | Plle(s) Domaine | Bloc : 92 | Section : ACM1 | Superficie : 7846,65m² | TCHIFOUNGOU | 04 | ETAT CONGOLAIS (Marché) |
| 35 | 14288 du 21/11/2024 | Plle(s) 02 et 03 | Bloc :21 | Section :CG | Superficie :1000,00m² | KOUFOLI | 05 | LOUNDOU Henri |

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

*Fait à Pointe-Noire, le 13 mars 2025*

Le chef de bureau,
**Yvon Faustin Magloire OKEMBA**, Inspecteur des Impôts

MINISTÈRE DES PME ET DE L'ARTISANAT

# «La Vitrine»: un espace d'expression et de vente

**Le jeudi 13 mars 2025, la ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, a tenu une conférence de presse pour présenter le premier magazine institutionnel des PME et artisans en République du Congo, publié par son ministère à travers la direction générale des PME. Ce magazine est intitulé «La Vitrine».**

«La Vitrine» se veut un magazine institutionnel, à la fois traditionnel et digital, consacré à la promotion des micros, très petites, petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à l'artisanat en République du Congo. Il s'adresse à l'élite des affaires, incluant les TPE-PME et artisans locaux, ainsi qu'aux partenaires institutionnels, au corps diplomatique et aux organismes gouvernementaux.

La ministre a souligné que cette initiative s'inscrit dans la vision du Président de la République, qui place le développement des PME au cœur de la stratégie de diversification économique.

En rendant ce magazine accessible au public, Jacqueline Lydia Mikolo a déclaré*: «Nous affirmons notre engagement à soutenir le dynamisme entrepreneurial et à renforcer l'attractivité de la destination économique du Congo, tout en suscitant l'initiative entrepreneuriale chez les jeunes».*

Elle a précisé que *«La Vitrine» répond à un besoin crucial pour les micros, très petites et PME, ainsi que pour les artisans: celui d'accéder à l'information. Ce magazine vise à présenter et diffuser des informations au grand public, aux entreprises et à tous les acteurs de l'écosystème entrepreneurial. «Il s'agit d'offrir une visibilité aux entrepreneurs congolais, de mettre en avant leur savoir-faire et de valoriser le «made in Congo», tout en stimulant les initiatives de développement économique du pays»*, a-t-elle ajouté.

*La page de couverture*

*Après la présentation du Magazine, la photo de famille*

Le magazine aborde toutes les dimensions de la vie des affaires congolaises: gestion des achats, marketing, management exécutif, informations officielles, etc. Les rubriques incluent l'économie, les portraits, l'actualité, les interviews et l'entrepreneuriat.

Publié à 50 000 exemplaires, «La Vitrine» est un trimestriel de 100 pages. La ministre a appelé les sponsors à soutenir cette initiative afin de bénéficier d'une visibilité dans le magazine, dont les critères d'insertion pour artisans et entrepreneurs incluent: être formalisé, présenter un projet innovant et opérer dans un secteur à fort potentiel.

Jacqueline Lydia Mikolo a remercié les partenaires ayant contribué à la réussite de cette première publication, espérant maintenir cette collaboration pour garantir le succès, tout en les encourageant à faire de «La Vitrine» un canal clé pour promouvoir des informations substantielles et variées sur tous les acteurs du secteur entrepreneurial au Congo.

Ce magazine aspire à devenir une référence en termes d'actualité et de promotion des entreprises congolaises et de leurs régions environnantes, ainsi que du continent.

Sa réputation reposera sur trois piliers: la qualité de son contenu, la fiabilité des informations validées par l'administration et sa présentation moderne. Ce premier numéro est consacré à la présentation de tous les acteurs de l'écosystème des PME, en particulier les directions techniques et les structures d'appui du ministère.

Pour garantir une large accessibilité, le magazine sera diffusé en version traditionnelle et digitale, avec un contenu rédigé en français. Il est distribué gratuitement.

**Cyr Armel YABBAT-NGO**

## Editorial

# A l'Est, du nouveau ?

La guerre à l'Est de la République démocratique du Congo tarde à se terminer. Elle se prolonge d'autant plus que les différents acteurs, publics ou cachés, jouent au chat et à la souris lors des rencontres qui pourraient amener au dialogue. Sans qu'on sache précisément qui est le chat et qui est la souris. Et sans que, pour autant, le nombre des victimes de ce conflit sanglant ne parte à la baisse. Les nœuds persistent entre les autorités congolaises et le Rwanda, tenu pour être le parrain des rebelles du M-23 selon Kinshasa.

Il y a trois semaines, Paul Kagamé, président du Rwanda, ne s'est pas rendu à Luanda où l'attendaient le facilitateur Joao Lorenzo et le président Félix Tshisekedi. Et, alors que la nouvelle date fixée approchait ce mardi 18 mars, le Rwanda a de nouveau fait faux bond sous les prétextes les plus divers. Kigali continue de conditionner sa participation éventuelle à des négociations de paix, à l'engagement de Kinshasa à parler directement avec les rebelles du M-23 et ses alliés directement concernés par le conflit.

Le dialogue aura bien lieu un jour, tout est question de temps. Car, on ne peut pas supposer que la guerre qui paralyse depuis plus de 20 ans la partie économiquement vitale de la RDC, avec des répercussions déjà perceptibles chez les voisins et les riverains de la région, sera laissée à son pourrissement naturel dans l'indifférence. L'Europe commence à ouvrir ses yeux avec le train des sanctions contre le Rwanda. Cela commence à agacer le Rwanda. Le pays a même décidé de rompre ses relations diplomatiques avec la Belgique accusée d'avoir choisi la RDC dans le conflit en cours. Les acteurs de la sous-région, qui sont suspectés d'être des pro ou anti, pourraient-ils pousser à la roue et débloquer ce qui coince ?

C'est un souhait. Seulement. La rigidité des choses ici semble réelle, de part et d'autre. Tout comme les égos affirmés. Après avoir été critiqué par les siens, notamment pour des menaces brandies, le Président Tshisekedi voit aujourd'hui le mouvement de balancier pencher en sa faveur. Mais l'isolement du Rwanda sur la scène internationale portera-t-il l'huile de coude qui manque? Nous sommes nombreux à espérer le voir, même si, pendant ce temps dans le Kivu, des centaines de femmes et d'hommes sont sur les routes, balluchon sur la tête, à la recherche d'un peu de paix.

N.B: A la surprise de tous, Tshisekedi et Kagamé se sont rencontrés... au Qatar mardi!

**Albert S. MIANZOUKOUTA**

SOCIETE

# La femme congolaise et le 8 mars: la fête, et après?

**Depuis son origine, la fête du 8 mars est consacrée à la revendication des droits des femmes, qui luttent pour l'égalité des droits civiques avec les hommes. Les femmes ont œuvré pour obtenir une voix dans une société où les hommes détiennent le monopole. Aujourd'hui, elles ont su valoriser leur existence et se faire une place dans la société.**

Cependant, certaines sphères de pouvoir, comme l'armée, demeurent inaccessibles aux femmes. Par exemple, la nomination au grade de général est encore réservée aux hommes, et l'idée d'une femme intellectuelle dans les forces de sécurité reste un mythe péjoratif. Aline Olga Lonzaniabeka, une femme officier des FAC issue de l'Académie militaire Marien Ngouabi, souligne à travers ses écrits l'importance du rôle des femmes dans l'armée.

La femme que nous souhaitons aujourd'hui est celle qui s'affirme par son intelligence, qui agit positivement et qui combat l'injustice et la violence. Nous voulons des femmes qui se distinguent par leur travail, leur réflexion, et qui peuvent diriger des domaines que les hommes considèrent comme leur apanage. À cet égard, Gisèle Pelicot est devenue une icône féministe lors du procès des viols de Mazan en France.

Le thème de cette année, *«Pour toutes les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation»,* nous appelle à agir pour libérer les droits et l'égalité pour toutes les femmes, afin de construire un avenir inclusif. Mais cette journée, pour les femmes congolaises, devient-elle une célébration des anti-valeurs ?

À en juger par le faste, l'intérêt vestimentaire et les

*Madocie Deogratias Mongo*

retrouvailles entre femmes dans les associations, la réponse semble être négative. Beaucoup de femmes au Congo se concentrent sur le caractère festif de cette journée, négligeant son aspect militant. Nous avons ainsi vu des rassemblements dans des bars et clubs, où l'objectif est de s'amuser entre filles, de danser et de consommer sans limite, parfois au détriment de leurs relations personnelles.

Néanmoins, une minorité de femmes est consciente des véritables enjeux de cette journée. Elles organisent timidement des rencontres pour discuter de l'amélioration de leur statut social, réclamant dignité et égalité professionnelle, tout en réaffirmant les valeurs ancestrales de la femme congolaise face à un féminisme souvent perçu comme occidental et déshumanisant.

Bien que ces initiatives soient louables, il reste un travail considérable à accomplir. Ces femmes doivent sensibiliser celles qui voient encore cette fête sous un angle festif, leur expliquant son essence et ses enjeux. Il est crucial de promouvoir une vision de dénonciation des injustices subies. Ainsi, chacun pourra prendre conscience des problèmes et établir des mesures pour améliorer les conditions de vie de tous.

**Madocie Deogratias MONGO**

COOPERATION

# Le Congo et Cuba entendent renforcer leurs relations

C'est aux environs de 11 heures que le Premier ministre cubain, Manuel Marrero Cruz, accompagné d'Anatole Collinet Makosso, a déposé la gerbe de fleurs sur la tombe de feu Président Marien Ngouabi, au mausolée qui porte son nom, au centre-ville. Il a rendu hommage au président-fondateur du Parti congolais du travail (PCT), « grand ami de Cuba. Il a été le promoteur des relations de coopération entre le Congo et Cuba. Nous en sommes très reconnaissants », a-t-il écrit dans le livre d'or. Au palais des congrès, le Premier ministre cubain a eu une séance travail avec quelques membres du Gouvernement. « Nous sommes venus fêter les 30 ans d'établissement des relations entre le Congo et Cuba », a déclaré Manuel Marrero Cruz. Il a rendu un hommage appuyé aux pères-fondateurs de cette relation, le Président Marien Ngouabi et Fidèle Castro. Le Premier ministre cubain est revenu sur la formation des médecins congolais à Cuba. « Nous sommes venus remercier cette coopération », a-t-il dit. Pour lui, le Congo a toujours été aux côtés de Cuba dans tous les domaines internationaux et a rappelé le rôle joué par le Congo dans la libération de l'Angola. Le Premier ministre congolais, Anatole Collinet Makosso, a rappelé que Cuba, bien que localisé aux Caraïbes, a une grande partie de sa population qui trouve ses origines en Afrique. Il a annoncé l'organisation à Pointe-Noire d'un colloque sur la Baie de Loango et sur la mémoire de la traite négrière et sur l'esclavage. « Nous pensons que les frères Cubains pourront prendre une part active à ce colloque, pour qu'ensemble, nous puissions remémorer notre vie, notre histoire et notre origine », a-t-il affirmé, soulignant que le Cuba et le Congo sont deux pays, deux peuples et deux destins communs, « une histoire commune, une mémoire et un avenir partagés, une relation traditionnelle et fusionnelle. Nous avons donc intérêt à célébrer cela ». Anatole Collinet Makosso a rappelé que Cuba était aux côtés du Congo lorsqu'il fallait lutter pour l'indépendance de l'Angola et lorsque le Président Denis Sassou-Nguesso s'est investi pour la, paix en Afrique australe, la libération ou l'indépendance de la Namibie, et de Nelson Mandela, etc.

**Cyr Armel YABBAT-NGO**

FORCES ARMEES CONGOLAISES

# Les personnels exhortés à «mener une instruction de qualité»

**A l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'année d'instruction 2025 du personnel des Forces armées congolaises (F.A.C.), le 10 mars à la Base militaire Marien Ngouabi, à Brazzaville, le chef d'Etat-major général Guy Blanchard Okoï a exhorté tous les cadres à «mener», pour cette année, «une instruction de qualité».**

La période d'instruction permet aux troupes de réactiver leurs connaissances, développer les réflexes et la réactivité pour contrer toutes formes de menaces et de risques. Dans son message, le chef d'Etat major général des F.A.C. a invité les troupes à capitaliser les savoir-faire et les savoir-être acquis en 2024, pour pouvoir atteindre les objectifs fixés par le Commandement en 2025. *«Il est demandé à tous les cadres de mener cette année, une instruction de qualité, axée sur les résultats tangibles, en vue d'une meilleure restitution sur le terrain. Aux subordonnés de donner le meilleur d'eux-mêmes, pour mieux intérioriser l'instruction, en vue d'une meilleure restitution sur le terrain»*, a déclaré le général de division Guy Blanchard Okoï, à l'ouverture de la cérémonie. *«Donnez-vous corps et âme dans la tenue de vos postes d'emploi, dans la conduite de l'instruction et dans l'engagement opérationnel. Pour ce faire, il vous est demandé d'incarner l'esprit de notre institution par la discipline, le courage et le dévouement à la patrie. Que vous soyez sur un théâtre d'opération ou astreints dans les états-majors, sachez que votre engagement constitue notre force collective»*, a-t-il poursuivi. C'est dans cet élan, a-t-il précisé, que *«nous devons nous préparer à accomplir avec succès toutes les missions opérationnelles et la sécurisation longtemps des évènements majeurs, conformément aux très hautes orientations du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées»*. Dans la même veine, le général Okoï a invité les cadres des F.A.C., particulièrement *«à consolider le niveau de disponibilité opérationnelle des Forces et leurs capacités opérationnelles par l'entraînement à tous les niveaux; à améliorer les capacités physiques et sportives des hommes par la pratique régulière du sport et la préparation aux missions opérationnelles; à améliorer le niveau de discipline et de prise en main des hommes; à intensifier l'entraînement en mettant en œuvre l'armement majeur en dotation»*. Les personnels des F.A.C., à travers le colonel Rock Otoka, se sont engagés, entre autres, *«à acquérir les savoir-faire et les savoir-être, en vue d'être prêts à maîtriser toutes sortes de violences dans le strict respect des lois et règlements militaires, conformément au contrat d'objectifs prioritaires pour l'année 2025»*. La parade militaire des troupes d'honneur et celles de la Garnison de Brazzaville, suivie de la visite des stands du matériel militaire de différentes sortes, ont été le clou de la cérémonie.

*Le colonel Rock Otoka, peu avant la prise d'engagement.*

**Alain-Patrick MASSAMBA**

FONDATION PRIVAT FREDERIC NDEKE

# Un Conseil d'administration qui marque une nouvelle étape

**La fondation Privat Frédéric Ndéké a tenu vendredi 28 février 2025 à Brazzaville sa session inaugurale du conseil d'administration sous la présidence de son fondateur, Privat Frédéric Ndéké. Cette rencontre, qui a réuni les membres du conseil, s'est inscrite dans un cadre essentiel pour l'avenir de la Fondation, avec des discussions centrées sur l'évaluation des activités réalisées en 2024 et la planification des actions pour l'année 2025.**

*Privat Frédéric Ndéké*

L'un des points majeurs de cette session inaugurale a été l'examen des activités réalisées durant 2024. Les résultats ont été satisfaisants avec un taux de réalisation exceptionnel de 113,88%. Ce taux dépasse largement les objectifs fixés, illustrant ainsi l'engagement et l'efficacité des équipes de la fondation dans l'accomplissement de leur mission.

*«Pour Privat Frédéric Ndéké, «les résultats de l'année écoulée sont le fruit d'un travail collectif, d'une gestion rigoureuse et de la volonté de faire la différence pour les communautés que nous soutenons»*. Ce bilan encourageant a permis de souligner l'importance de l'implication de tous les acteurs de la fondation, ainsi que le soutien multiforme des partenaires et tous azimuts.

Cette session a également été l'occasion de jeter les bases des projets à venir pour l'année en cours. En 2025, la fondation entend poursuivre sur sa lancée en mettant en œuvre de nouvelles initiatives.

Clôturant les travaux du conseil d'administration, Privat Frédéric Ndéké a rassuré les jeunes de Brazzaville que pour l'année en cours, les formations spéciales débuteront à Madibou et s'étendront à Makélékélé, Bacongo, Moungali et Talangaï, pendant que se poursuivra la campagne ''A l'écoute des jeunes'' dans les autres arrondissements de Brazzaville. Dans le même élan, il sera ouvert un centre de métiers de Brazzaville, après l'inauguration du siège national. Tandis que celui de Sibiti va être construit au cours de l'année, ainsi que la maison des jeunes de Talangaï.

L'accent sera mis sur l'élargissement de l'impact de la fondation à travers des projets innovants et une approche renforcée de partenariats avec d'autres acteurs sociaux et communautaires. Les domaines d'intervention tels l'éducation, la santé, et le développement durable continueront d'être au cœur des préoccupations de la fondation.

Privat Frédéric Ndéké s'est engagé à maintenir un cap déterminé, en continuant d'œuvrer pour un changement durable, en soutenant ceux qui ont le plus besoin des services de la fondation.

Avec cette session inaugurale, la fondation Privat Frédéric Ndéké marque ainsi un tournant important dans son histoire, se préparant à affronter 2025 avec des projets plus structurés. L'objectif étant de continuer à répondre aux attentes des bénéficiaires tout en affirmant son rôle en tant qu'acteur du développement social.

L'année 2024 aura été marquée par un taux de réalisation impressionnant, et l'avenir semble prometteur pour cette organisation qui continue de bâtir son action au service des communautés.

**Gaule D'AMBERT**

PARTENARIAT CATHOLIC RELIEF SERVICES – GAVI

# Visite de l'équipe pays de GAVI en République du Congo

**Le Programme de Catholic Relief Services -Congo a reçu la mission de GAVI dans la période du 09 au 14 mars 2025. Une mission à deux volets pour CRS, en premier lieu la visite de terrain dans l'un des départements couverts par le projet et par la suite la réunion de réflexion sur l'etat d'avancement de la mise en œuvre du projet avec le management de CRS Congo et l'équipe du projet.**

Rappelons que dans le cadre de l'amélioration de la couverture vaccinale en République du Congo, Catholic Relief Services (CRS) soutient le Ministère de la Santé et de la Population par son organe technique, le Programme Elargie de Vaccination (PEV), à travers un projet intitulé «Soutien aux 5 départements prioritaires du Congo, Vaccination de routine et identification des enfants zéro dose». Ce projet, financé par l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI), couvre cinq (05) départements prioritaires : Brazzaville, Pointe-Noire, Plateaux, Sangha et Likouala. Il se déroule sur 15 mois, du 1er janvier 2024 au 30 mars 2025. Et les principales composantes du projet sont :

1. Prestation des services : les aires de santé et les districts sanitaires prioritaires augmentent leurs performances en vaccination de routine ;
2. Génération de la demande : les demandes en vaccins de routine augmentent à travers la participation active des membres des communautés des zones prioritaires ;
3. Gouvernance et gestion des données : La gestion des données de qualité, la coordination entre les acteurs de la vaccination et le cadre de la redevabilité à tous les niveaux sont plus performants.

Dans le processus de suivi du projet par le bailleur, la visite de terrain énoncée a eu lieu du 11 au 12 mars, principalement dans trois (03) structures de santé intégré (CSI) du département des Plateaux (CSI d'Etsouali, CSI de Ngo et celui de Mpouya), et s'est effectuée en présence des équipes du bailleur GAVI, du Programme Elargie de Vaccination, de CRS, du département des Plateaux avec le district sanitaire et du Club Jeunesse Infrastructure et Développement (CJID) qui est le partenaire de la société civile, sous bénéficiaire de CRS dans ce département qui met en œuvre des activités dans le cadre du projet .

*De gauche à droite, la Directrice des Programmes à CRS, le Responsable Pays Mauritanie et République du Congo pour GAVI, la Directrice du projet Fonds mondial à CRS, le Responsable de Qualité des Programmes à CRS, l'Assistante Chargée de Programme Mauritanie et République du Congo pour GAVI et le Représentant Résident de CRS Congo.*

*Photo lors de la séance de revue du projet entre les équipes CRS et GAVI dans la salle de réunion de CRS Congo.*

Cette visite a permis d'évaluer l'état d'avancement des activités de vaccinations sur terrain tout en vérifiant la chaine du froid, le remplissage des outils de collecte de données, et de s'assurer la bonne utilisation des financements reçus au niveau du département par le biais de l'Unité de Gestion du Programme (UGP).

De retour de cette visite de terrain, c'est le jeudi 13 mars 2025 que l'équipe de CRS conduite par son Représentant Résident a reçu dans la salle de réunion l'équipe pays de GAVI conduite par le Responsable Pays – Mauritanie et République du Congo, Mr Martin Morand, pour une réflexion, revue et discussion sur l'état d'avancement des activités du projet. Au cours de cette réunion, CRS a passé en revue les grandes réalisations par domaine d'intervention ainsi que la mise à jour des jalons réalisés et ceux en cours de réalisation, évaluant ainsi ensemble le taux d'absorption budgétaire du projet de janvier 2024 à février 2025. Les discussions ont été également orientées sur les activités prévues pour la période d'extension du projet (no cost extension) qui s'étend jusqu'en Novembre 2025 soit six (06) mois d'implémentation et 2 mois pour la clôture complète du projet.

*Briefing de l'ensemble de l'équipe de la missionde terrain par le Directeur du PEV, Dr Jonas EBINA.*

C'est dans une bonne ambiance que cette réunion a été conclue et une appréciation positive du bailleur à l'endroit des avancées du projet.

C'est dans une bonne ambiance que cette réunion a été conclue et une appréciation positive du bailleur par rapport aux avancées du projet.

***L'équipe de rédaction de CRS.***

INTÉGRATION RÉGIONALE

# Réflexion sur la stratégie de gouvernance intégrée des frontières

**Un atelier régional sur la gouvernance intégrée des frontières en Afrique centrale s'est tenu à Brazzaville les 11 et 12 mars 2025. Cette rencontre, inaugurée par Guy Nestor Itoua, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, en présence de Gilberto Dapiendade, président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), a rassemblé des experts des pays membres pour préparer la mise en place d'un cadre juridique, organisationnel et capacitaire pour l'opérationnalisation du mécanisme de gouvernance commune.**

*Photo de famille après l'ouverture de l'atelier.*

La gouvernance intégrée des frontières en Afrique centrale vise à établir un instrument politique et juridique intégré, en lien avec l'architecture institutionnelle de la CEEAC et en harmonie avec la stratégie de gouvernance des frontières de l'Union africaine (UA). L'objectif est d'engager les États membres à améliorer la gouvernance des frontières afin de réduire de manière significative et durable les malentendus, les différends et les conflits, qui sont des obstacles majeurs à la coopération transfrontalière et à l'intégration régionale.

Cet atelier a été l'occasion de faire un état des lieux des accords et mécanismes de coopération existants entre les États membres de la CEEAC, en mettant en avant le degré d'harmonisation des législations nationales pertinentes. Il a également permis d'analyser des questions liées à la libre circulation des personnes et des biens, au droit d'établissement, ainsi qu'au droit de poursuite des ressortissants des États membres dans l'espace communautaire. Un espace de réflexion et de dialogue régional a été initié pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle des problématiques de sécurité au sein de cet espace.

Gilberto Dapiendade a rappelé que, par la ratification du traité révisé de la CEEAC, *«les États membres se sont engagés, au titre du chapitre 4 sur la coopération transfrontalière, à mettre en œuvre des accords concernant: le développement des capacités pour la gouvernance des frontières; la prévention des conflits et la sécurisation des espaces frontaliers et transfrontaliers; la gestion coopérative intégrée des frontières ; la gestion des ressources et le développement intégré des zones transfrontalières».*

Il a ajouté que «*les modalités de mise en œuvre de ces actions doivent faire l'objet d'un protocole annexé à ce même traité révisé. C'est ce qui est à l'ordre du jour de cet atelier de réflexion, organisé avec le soutien du gouvernement de la République du Congo et conformément aux instructions de la 24e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, qui a demandé à la Commission d'organiser un atelier régional d'harmonisation pour l'élaboration d'un protocole relatif à la mise en œuvre de la stratégie régionale intégrée de gouvernance des frontières de l'Afrique centrale, en cohérence avec d'autres actions menées dans ce domaine par d'autres stratégies».*

Selon Guy Nestor Itoua, cet atelier régional était dédié à la gouvernance intégrée des frontières ainsi qu'à la coopération policière et judiciaire en Afrique centrale. *«Après avoir constaté le retard pris par la Communauté dans la mise en œuvre de la coopération transfrontalière depuis la réforme institutionnelle de 2019, le Conseil des ministres a chargé la Commission d'organiser un atelier pour élaborer les instruments relatifs à la stratégie régionale de gouvernance intégrée des frontières et à l'opérationnalisation du mécanisme de coopération policière et judiciaire en Afrique centrale. En acceptant d'accueillir ces ateliers, le gouvernement congolais a montré son intérêt et l'importance qu'il accorde aux thématiques inscrites à l'ordre du jour de ces assises»*, a-t-il déclaré lors de l'ouverture de l'atelier.

**Alain-Patrick MASSAMBA**

ORDRE NATIONAL DES AVOCATS DU CONGO

# Me Éric Christian Locko vise à insuffler un nouveau dynamisme à la profession

**Élu bâtonnier de l'Ordre national des avocats du Congo lors de l'assemblée générale du 27 janvier 2025 à Brazzaville, Me Éric Christian Locko succède à Me Coellot et entend revitaliser la profession d'avocat. Son installation a eu lieu le jeudi 27 février 2025, lors d'une audience solennelle au palais de justice de Brazzaville. Cette cérémonie a rassemblé le Garde des sceaux, ministre de la Justice et des droits humains, Aimé Ange Wilfrid Bininga, ainsi que d'autres personnalités comme le premier président de la Cour Suprême, Henri Bouka, le procureur général, Théophile Mbitsi, et le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki.**

*Me Mabassi (à d) remettant les symboles au nouveau bâtonnier national*

L'audience, présidée par Me Prospère Mabassi, ancien bâtonnier, a vu la remise des symboles de commandement au nouveau bâtonnier, incluant le chapeau, le maillet, la loi régissant l'Ordre national, et le règlement intérieur.

Le secrétaire général du barreau de Brazzaville a souligné la nécessité de réformes judiciaires au Congo pour établir un nouvel ordre juridique et améliorer l'administration de la justice.

S'adressant aux avocats et au personnel judiciaire présents, Me Éric Christian Locko a dénoncé la marginalisation de la profession d'avocat. *«Ce jour représente un tournant pour notre ordre et notre profession. Il marque le début d'un nouveau chapitre, essentiel pour affirmer nos valeurs, renforcer notre unité et tracer ensemble la voie de l'excellence. Être élu bâtonnier est un honneur, une responsabilité, mais surtout un engagement envers les avocats, la justice et la nation. Cet engagement exige rigueur, dévouement et clairvoyance pour garantir un avenir prospère à notre profession*», a-t-il déclaré.

Il a remercié les avocats du Congo pour leur confiance. *«Notre profession est à un tournant décisif. Nous devons relever les défis actuels avec détermination et innovation. L'évolution de notre métier nous pousse à nous réinventer et à saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies et les changements économiques mondiaux. La justice évolue constamment, et nous devons nous adapter en acquérant de nouvelles compétences et en développant des stratégies pour affronter les défis futurs».*

Me Éric Christian Locko a également rappelé qu'après plus de 30 ans, l'Ordre national des avocats du Congo n'a toujours pas de siège. Il a insisté sur l'importance que les pouvoirs publics s'engagent à doter l'institution d'un bâtiment à la hauteur de son prestige. *«Nous devons revendiquer un espace symbolisant la justice, la rigueur et l'autorité de notre profession».*

Le bâtonnier a promis des réformes. *«L'Ordre national des avocats ne sera plus jamais le même. Nous avons décidé qu'il doit être plus fort, plus juste et plus respecté. Nous affirmons que l'avocat congolais doit être protégé, formé et soutenu. Nous déclarons que notre profession ne sera plus jamais marginalisée ou divisée. En tant que bâtonnier, je m'engage à défendre chaque avocat, peu importe son parcours, avec la même énergie et détermination pour bâtir un ordre plus transparent, accessible et moderne. Nous veillerons à ce que jamais plus nous ne soyons spectateurs des décisions qui nous concernent. Nous allons transformer notre gouvernance pour qu'elle soit plus efficace, plus proche des avocats et plus transparente»*, a-t-il dit.

**Pascal BIOZI KIMINOU**

# COUP D'OEIL EN BIAIS

### Congo-FMI: une note de satisfaction, mais…

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé, mercredi 12 mars 2025, la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Congo conclu en début 2022. L'achèvement de cette revue permet de décaisser immédiatement environ 43 millions de dollars, portant le total des décaissements au titre de la FEC à environ 430 millions de dollars. D'après un communiqué de presse du FMI, «la performance du programme a été mitigée lors de la sixième revue, avec des retards persistants dans la mise en œuvre de certaines réformes structurelles. Les autorités ont remédié au non-respect des critères de performance liés au service de la dette extérieure, à la nouvelle dette extérieure non concessionnelle et à la nouvelle dette garantie par des ressources naturelles. Des dérogations ont été accordées sur la base des mesures correctives prises. Les indicateurs de réforme concernant les dépenses des filets de sécurité sociale et l'adoption des lois sur la TVA liées aux hydrocarbures ont été mis en œuvre avec du retard, tandis que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer la pleine opérationnalisation du Système d'Information de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) ». Pour la suite, le Congo restera-t-il toujours sous-tutelle de l'institution de Bretton Woods ?

### On n'a toujours pas pensé à l'ancien Président Alphonse Massamba-Débat

Trente-quatre ans après la Conférence nationale souveraine, beaucoup de choses sont devenues possibles dans ce pays rongé par des contentieux de tout genre. Mais il reste encore un manquement grave vis-à-vis par exemple du Président Alphonse Massamba-Débat, réhabilité par ce forum et resté sans sépulture. Accusé d'avoir trempé dans l'assassinat, le 18 mars 1977, de son successeur en fonction, Marien Ngouabi, Alphonse Massamba-Débat, deuxième président de la République du Congo, avait été exécuté le 25 mars 1977, suivant la peine capitale prononcée contre lui, à la sauvette, par une cour martiale du temps du Comité militaire du parti (CMP). Ses bourreaux n'ont toujours pas montré à sa famille le lieu où il fut enterré. Et pourtant, certains acteurs de ce macabre pan de notre histoire sont encore là, chacun feignant de ne pas connaître l'endroit où avait été mis le corps de leur victime.

### Quand l'émission «Action et point de vue» inspire un compatriote

«Action et point de vue», chaque dimanche matin sur Radio Congo, est une émission tout à fait particulière du point de vue des interventions des auditeurs. Elle a inspiré un lecteur de retour du Congo, son pays natal où il était venu aux obsèques de sa mère: *«Je ne retiens que la tristesse et la misère d'une grande partie de la population. Mon pays est devenu le symbole même de la corruption et de l'anarchie. L'administration est totalement pourrie et chacun fait ce qui lui plaît. Les autorités politiques mettent tous les dysfonctionnements sur le compte de nos guerres. Mais la réalité est tout autre. C'est en effet l'incompétence, l'irresponsabilité et la médiocrité de toutes les forces politiques et de leurs dirigeants qui ont mis le pays dans cet état. Les pauvres sont plus pauvres et mendient tout le temps, et les riches plus riches parce qu'ils pillent sans arrêt les caisses de l'Etat. Il n'y a presque plus d'Etat dans le pays, et les différents clans du parti au pouvoir continuent à dicter leur loi au peuple sans le moindre remords»*

### Découverte d'un corps sans vie flottant sur le fleuve Congo

Alors qu'ils se trouvaient au restaurant-bar Les Rapides, au bord du fleuve Congo, mardi 11 mars 2025, des clients ont aperçu un corps sans vie flottant sur les eaux. Ils ont tout de suite alerté les autorités policières. Ni les pêcheurs ni les baigneurs ne l'ont repêchée. Les circonstances de cette noyade restent inconnues. La victime n'a pas été identifiée. Il faut signaler que la pénurie d'eau courante dans les robinets de La Congolaise des eaux (LCE) pousse certains habitants des quartiers sud de Brazzaville à prendre d'assaut le fleuve Congo pour recueillir l'eau de ménage ou faire la lessive. Certains font le choix de s'y baigner. Et les risques ne manquent pas.

### La rafle de Ngampoko

Véritable lutte contre le trafic des stupéfiants que celle engagée depuis plusieurs semaines déjà par les services de police? Un lecteur habitant Mayanga, un quartier de l'arrondissement 8 Madibou, a signalé que des éléments de la Force publique y ont effectué une opération de grande envergure. Laquelle leur a permis de démanteler un réseau de trafiquants de drogues et autres dealers qui sévissaient dans ce quartier. Mais, déplore-t-il, la rafle touche aussi des «innocents», car dans ce genre d'opérations il y a parfois des «bavures».

## CULTURE DES LEGUMES

# Les maraîchers de Djiri Manianga améliorent leurs connaissances des fertilisants

**Le secteur agricole est l'une des principales sources de revenus et d'emplois en République du Congo. Malgré son importance économique, les rendements restent des plus faibles à cause de plusieurs facteurs, notamment les techniques pratiquées par les producteurs.**

C'est dans cette optique, que le FIGA a bien voulu relancer en ce mois de mars, les activités d'accompagnement, à travers une série d'activités dans différentes localités du pays, notamment l'appui au renforcement des capacités techniques des entrepreneurs agricoles et artisanaux, afin de contribuer à l'optimisation de leur potentiel

Après Djambala, Dolisie, Ouesso, le tour est revenu au département de Brazzaville qui a organisé le 14 mars 2025 un atelier de montée en compétences techniques de production au profit des producteurs de la ceinture maraîchère de Djiri Manianga, (9e arrondissement Djiri). Sous les auspices de M. Christian Mpara, directeur départemental de Brazzaville et du Pool du FIGA, en présence du directeur départemental de l'agriculture de Brazzaville, Rodrigues Gamard Biahouakou Bahamboula, de Mme Dinga Mboualé Demither Juldia, cheffe de secteur agricole de Djiri Manianga relevant du ministère de l'Agriculture, et du président du groupement des maraîchers de Djiri Manianga.

Placé sous le thème ''Technique d'épandage des engrais'', cet atelier, qui a réuni nombre de maraîchères et maraîchers soucieux de booster leur production, a eu pour objectif de les former sur les bonnes pratiques d'épandage des engrais afin d'optimiser l'usage des fertilisants, l'urée ou l'engrais Npk, qu'ils utilisent d'ordinaire, et d'améliorer la fertilité des sols.

Dans son mot liminaire, Christian Mpara a édifié les maraîchers de cette localité sur le profit à tirer des échanges d'expérience avec M. Rufin Kinanga, personne ressource et promoteur de l'éco ferme de Kamou, situé à 25 Km de Kinkala, afin de doper leur production, en s'affranchissant des procédés énergivores et budgétivores loin de les satisfaire pleinement.

Relayant le directeur départemental FIGA de Brazzaville, Rufin Kinanga, en toute modestie, a amené les maraîchers de Djiri Manianga à comprendre tout l'intérêt des références figurant sur les sacs d'emballage des engrais (urée et Npk) qu'ils aiment bien acheter, pour doper leur production et l'importance du dosage dans leur usage.

Liant théorie et pratique, Rufin Kinanga et les maraîchers se sont déportés sur leur site de travail ou de maraîchage pour des applications concrètes. Il y a été constaté que la réponse des plants (Bari, aubergines, ciboules, tomates, choux, etc.) à l'apport de fertilisants organiques, tout comme de l'urée et de l'engrais Npk n'est pas satisfaisante après plantation. Le développement végétatif et le rendement attendus n'étant point au rendez-vous. Pour cause, ils ont utilisé l'urée et l'engrais Npk sans tenir compte de leurs spécificités moins encore de la nature du sol. Il n'a pas été surprenant de voir que dans certains sillons ou planches, d'aucuns ont utilisé à la fois l'urée ou l'engrais Npk sans discernement.

*Séance d'applications pratiques sur un planche de ciboule*

*«Il existe deux types courants de fertilisants: l'urée et l'engrais Npk souvent évoqués par les professionnels de l'agriculture et les maraîchers. Bien que les deux soient largement utilisés pour améliorer la croissance des plantes et augmenter les rendements, ils remplissent des fonctions différentes et s'adaptent à différents besoins des cultures et des sols. Ici, nous allons examiner en profondeur les différences entre les engrais à base d'urée et le Npk, en explorant leurs avantages, leurs applications et leurs meilleures pratiques»,* a dit Rufin Kinanga. Avant d'ajouter: *«L'urée est appréciée pour son efficacité à fournir aux plantes de l'azote, un élément crucial pour le développement des feuilles et des tiges. Comme l'azote favorise la production de chlorophylle, l'urée est souvent choisie pour sa capacité à fournir aux plantes les nutriments nécessaires à une croissance verte et luxuriante. Il stimule donc la croissance rapide des plantes. Mais, quand il n'est pas soigneusement manipulé l'azote dont elle regorge peut se volatiliser sous forme de gaz ammoniac, entraînant une perte de nutriments. L'urée peut provoquer, toutefois, une acidification du sol si elle est utilisée de manière excessive, ce qui a un impact sur la santé du sol à long terme. Ne fournissant que de l'azote, des engrais supplémentaires peuvent donc être nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels complets des plantes».* En revanche, a-t-il poursuivi, *«l'engrais Npk est un engrais complet et équilibré qui fournit de l'azote (N), du phosphore (P) et du potassium (K) dans divers rapports adaptés aux besoins spécifiques des cultures. Chaque composant ayant des avantages uniques: l'azote favorise la croissance du feuillage, le phosphore aide au développement des racines et des fleurs et le potassium renforce la résilience des plantes. Avec une teneur élevée en azote (par exemple, 20-10-10), le Npk est idéal pour les premiers stades de croissance des plantes. Equilibré par exemple, 15-15-15: il convient au maintien de la santé générale des plantes. Ayant une teneur élevée en phosphore ou en potassium (par exemple, 10-52-10 ou 5-10-20), il est idéal pour les stades de floraison et de fructification. Toutefois, l'utilisation d'un ratio Npk incorrect peut entraîner des déséquilibres nutritionnels susceptibles de nuire à la croissance des plantes».*

*Après de fructueux échanges, une photo de famille pour immortaliser l'instant.*

En conclusion, il leur a demandé de bien faire le choix entre les deux et de les utiliser avec soin pour un meilleur rendement. Il les a exhorté aussi à faire usage des fientes de poulets, des bouses de vaches, des crottes de mouton, le biochar, etc. qui sont aussi des bons fertilisants.

Les maraîchers intéressés par la qualité des connaissances que leur a apportées Rufin Kinanga ont souhaité que celui-ci revienne un jour ou l'autre pour une meilleure amélioration des pratiques apprises. Ils ont en outre demandé au FIGA de programmer ce type de formation à intervalles réguliers afin de combler le manque partiel de connaissances techniques nécessaires à la bonne conduite de leurs cultures, un facteur limitant le développement de leur production. S'appuyant sur leur expérience, ils ont bien apprécié cet atelier et mesuré à sa juste valeur l'apport de R. Kinanga qui les a assurés de son soutien.

**Viclaire MALONGA**


**WILLIS TOWERS WATSON CONGO**
**SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**Au capital de : 26.000.000 F.CFA**
**Siège Social : 118, Avenue Fayette Tchitembo, Centre-Ville, Pointe-Noire**
**RCCM : CG–PNR– 01-2001–B14-00197**
**République du Congo**
**BP : 1901**

## ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte **du 29 juin 2023** de la société **WILLIS TOWERS WATSON CONGO SA**, l'assemblée a procédé à :

* Une augmentation de capital de la société d'un montant d'un milliard cinq cent quarante-cinq millions huit cent mille (1.545.800.000) francs CFA, par émission d'actions nouvelles, sans prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription, avec libération possible par compensation de créances;

* Réduction du capital social de la société, motivée par des pertes d'un montant de **neuf cent treize millions deux cent quinze mille huit cents (913.215.800) francs CFA** par réduction de la valeur nominale des actions existantes de dix mille (10.000) francs CFA chacune à quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) francs CFA.

* Modification corrélative des statuts, notamment des articles 7 et 8.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le numéro **CG - PNR - 01 -2024 – M – 04646.**

Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire **le 21 octobre 2024.**

***Pour avis.***



**Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire**
**73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers**
**1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718**
**Pointe-Noire, République du Congo**

## ANNONCE LEGALE

**SOCIETE ALGIZ AFRICA**
**Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F CFA : 1 000 000 Siège social : 99 Avenue Moe Poaty, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo.**
**RCCM : CG-PNR-01-2010-B13-00010**

**OUVERTURE D'UN BUREAU DE REPRESENTATION A BRAZZAVILLE-NOMINATION DU REPRESENTANT LEGAL**

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date **du 17 Février 2025,** enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 18 Février 2024, sous le **folio 34/45 N°1001**, l'associé unique a pris la décision suivante :

Ouverture d'un bureau de représentation à Brazzaville : Le bureau de représentation est situé au 37, Avenue Auxence IKONGA, en face de l'hôtel LEDGER PLAZZA, Brazzaville, République du Congo.

Nomination du représentant légal: **Monsieur BURGER Bernd Ludwig.**

RCCM : **CG-BZV-01-2025-B20-00013.**

**Pour insertion légale**
**Maître Léole Marcelle KOMBO**



**Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire**
**73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers**
**1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718**
**Pointe-Noire, République du Congo**

## ANNONCE LEGALE

**SOCIETE LAURENAS SERVICES**
**Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F CFA : 1 000 000 Siège social : Centre-Ville, à côté de l'Eglise Protestante Pointe-Noire, République du Congo.**
**RCCM : CG-PNR-01-2021-B13-00170**

**OUVERTURE D'UN BUREAU DE REPRESENTATION A BRAZZAVILLE – NOMINATION DU REPRESENTANT LEGAL**

Suivant acte reçu par Maître **Léole Marcelle KOMBO, Notaire** à Pointe-Noire, en date **du 27 Janvier 2025,** enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 28 Janvier 2025, sous le **folio 019/13 N°0685,** l'associé unique a pris les décisions suivantes :

Ouverture d'un bureau de représentation à Brazzaville : Le bureau de représentation est situé sur la Rue Bonga n°165, Quartier Ouenzé, Brazzaville, République du Congo.

Nomination du représentant légal : Monsieur KIDZOUNOU MAMBOU Wilfrid Adrien.

RCCM : **CG-BZV-01-2025-B20-00012.**

**Pour insertion légale**
**Maître Léole Marcelle KOMBO**

GABON

# Oligui Nguema favori pour la présidentielle

**L'élection présidentielle au Gabon se tiendra le 12 avril prochain. Le ministère de l'Intérieur a déjà validé quatre candidatures, 13 autres candidats ont introduit un recours à la Cour constitutionnelle et seront fixés sous peu. Le président de Transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, l'un des quatre candidats validés, lui, est déjà en campagne. Ces jours-ci, plusieurs partis ont tenu leur congrès pour annoncer leur ralliement à la candidature de Brice Oligui Nguema.**

*Brice Clotaire Oligui Nguema favori dans les sondages*

L'actuel Premier ministre, Raymond Ndong Sima, a battu le rappel des militants de son parti, l'Alliance patriotique, pour formaliser le soutien à la candidature de Brice Clotaire Oligui Nguema. Le Rassemblement pour la patrie et la modernité d'Alexandre Barro Chambrier, qui occupe les fonctions de Vice-Premier ministre lui a emboîté le pas. L'Union nationale de Paulette Missambo, présidente du Sénat, ainsi que Florentin Moussavou, président de Conscience et action citoyenne, ont eux aussi annoncé leur soutien.

Jean-Boniface Assélé, oncle d'Ali Bongo, et son parti ont également appelé à voter pour Oligui Nguema. Des soutiens attendus car le candidat favori veut rassembler, d'après Anges Kevin Nzigou, coordinateur du Rassemblement des bâtisseurs, une plate-forme politique créée pour porter la candidature d'Oligui Nguema.

Plus de 1 200 associations ont déjà adhéré à la Plate-forme des bâtisseurs. L'ouverture des adhésions des partis politiques aura lieu dans quelques jours. Le Parti démocratique gabonais (PDG), l'ancien parti au pouvoir, a décidé d'attendre la liste définitive de tous les candidats après les recours à la Cour constitutionnelle pour annoncer le nom du candidat qu'il soutiendra. La Cour a huit jours pour décider.

**Gaule D'AMBERT**

GUERRE EN RD CONCO

# Félix Tshisekedi et Paul Kagame se sont rencontrés au Qatar

*Félix Tshisekedi et Paul Kagamé ont réaffirmé leur engagement à un cessez-le-feu immédiat*

Pour la première fois depuis plus d'un an, les présidents de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi et du Rwanda, Paul Kagame, se sont rencontrés. Le face-à-face a eu lieu mardi 18 mars 2025 à Doha au Qatar, sous la médiation de l'Emir Tamim ben Hamad al-Thani, pour tenter de trouver une solution à la crise sécuritaire de l'Est de la RDC. Kinshasa accuse son voisin de soutenir la rébellion du M23, qui s'est emparée de larges parts des provinces du Sud et du Nord-Kivu. Des accusations étayées par plusieurs rapports des Nations unies, mais démenties par Kigali. Depuis, plusieurs processus essayaient de relancer le dialogue entre les deux hommes. C'est désormais chose faite. C'est une première depuis le sommet de l'Union africaine en février 2024.

Cette fois-ci, Félix Tshisekedi et Paul Kagamé ont réaffirmé leur engagement à un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel, ils se sont accordés sur la nécessité de poursuivre les discussions.

S'agissant des pourparlers de paix, prévus le 18 mars à Luanda en Angola, les rebelles ont finalement renoncé, bien qu'attendus pour une rencontre avec la délégation du président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo. Pour cause, d'après le M23, les sanctions européennes récemment imposées contre leurs dirigeants et des officiels rwandais.

Selon un responsable du mouvement, le M23 se retire en raison des sanctions imposées par l'Union européenne contre ses dirigeants et des responsables rwandais, tels que le chef politique du M23 et le président de la Commission des mines du Rwanda. Adoptées le 17 mars, ces mesures ont été perçues comme un obstacle aux négociations. Le retrait des rebelles complique davantage la situation dans l'Est de la RD Congo, où le conflit continue à ravager la région.

**Alain P. MASSAMBA**

CONFERENCE MONDIALE DES FEMMES PARLEMENTAIRES

# Pour une meilleure représentativité des femmes dans les institutions

**La Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire (UIP) s'est déroulée du 13 au 16 mars 2025, à Mexico, au Mexique où l'égale représentation des femmes et des hommes en matière de prise de décision est devenue une réalité, tant au Parlement qu'en dehors. Placée sous le thème: «Du Mexique au reste du monde: mobilisons-nous en faveur de la parité»!, cette rencontre internationale a été organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Sénat du Mexique.**

*La rencontre mondiale des femmes à Mexico a identifié des défis et débouché sur des résolutions*

L'évènement a été marqué par la participation de personnalités politiques et parlementaires de haut niveau, dont la présidente mexicaine, Claudia Sheinbaum, la présidente de l'UIP, Dr Tulia Ackson, de Mme Cynthia Lopez Castro, sénatrice mexicaine et présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, de M. Martin Chungong, secrétaire général de l'UIP, ainsi que de nombreux parlementaires des quatre coins du monde. La conférence avait pour but d'identifier les mesures et stratégies visant à faire progresser la parité hommes-femmes dans les Parlements, de partager les bonnes pratiques et de susciter des actions en vue de parvenir à une participation et à un pouvoir égaux pour les femmes en matière de prise de décision politique. Elle a rassemblé des parlementaires et experts de divers horizons afin de débattre des stratégies pour une meilleure représentativité des femmes dans les institutions législatives, la suppression des barrières en matière de leadership des femmes et la tolérance zéro pour la violence à l'égard des femmes en politique. Elle a connu une variété de réunions-débats interactives et de séances de groupe de travail, puis a abordé des questions d'actualité dans le but de fournir une orientation politique tenant compte de l'égalité des sexes.

Dans son intervention, Mme Tulia Ackson a souligné que la parité au sein des Parlements «n'est pas seulement un objectif politique, mais une nécessité démocratique qui garantit une représentation plus juste de toutes les composantes de la société. L'expérience internationale a prouvé que la participation des femmes à la législation et à la prise de décision contribue à la mise en œuvre de politiques plus inclusives, qui répondent aux besoins des citoyens, appelant à redoubler d'efforts pour assurer la participation effective des femmes à la vie politique».

Pour Mme Claudia Sheinbaum, *«cette conférence marque une nouvelle phase dans le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décision au niveau national et international. D'importantes initiatives ont été prises en faveur des droits des femmes, notamment la publication de la carte des droits des femmes, pour sensibiliser aux droits fondamentaux».*

Fondée en 1889, l'UIP est une organisation mondiale des parlements nationaux. Elle a pour but d'encourager la coopération et le dialogue entre toutes les nations, en tant que première organisation politique multilatérale, et compte aujourd'hui 181 Parlements membres, et 15 organismes parlementaires régionaux. Elle œuvre pour la démocratie et aide les parlements à se renforcer, se rajeunir, être plus écologiques, se rapprocher de la parité hommes-femmes et devenir des institutions plus innovantes. Elle défend aussi les droits de l'homme des parlementaires par le biais d'un comité spécialisé comprenant des parlementaires issus de toutes les régions du monde.

**Alain-Patrick MASSAMBA**


# AVIS DE VENTE

L'Ambassade d'Algérie à Brazzaville met en vente, au plus offrant, le véhicule suivant:

- Toyota Prado TX; année 2012; Energie Gasoil; Couleur grise; Siège 7 places.

Pour les visites et informations complémentaires, se présenter aux services de l'Ambassade (Av. Colonel Brisset / Quartier Cathédrale) du Lundi au Vendredi de 10h à 13h.

**Tél : 05 070 70 73**
**06 651 17 37**

MEMOIRE

# Le Cardinal Emile Biayenda: Une vie, une histoire

**La chrétienté de l'archidiocèse de Brazzaville et du Congo s'apprête à commémorer le samedi 22 mars 2025, les 48 ans de l'assassinat du Cardinal Emile Biayenda. Il avait été enlevé dans sa villa, à l'archevêché, le mardi 22 mars 1977, par trois personnes venues à bord d'une jeep militaire pour une réunion avec le Comité militaire du Parti (C.M.P) à l'Etat-Major spécial révolutionnaire. A la sortie de l'archevêché, il est conduit à la montagne de Djiri, qui porte actuellement son nom, pour y être assassiné.**

*Le Cardinal Emile Biayenda entouré des Srs Marie Brigitte Yengo et Marie Jeanne Ndissa*

Pour la commémoration des 48 ans de sa disparition tragique, une neuvaine a été lancée dans toutes les paroisses, du 13 au 21 mars 2025, dont le point culminant sera la messe célébrée le samedi 22 mars à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur.

### Une vie scolaire bien remplie

S'il était encore vivant, Emile Biayenda aurait cette année 98 ans, puisque né le 20 octobre 1927 à Malela-Bombé, près de Vinza, petit village de M'pangala, district de Kindamba, dans le Pool. Son père, Marie Albert Semo et sa mère Joséphine Biyéla. Le jeune Emile Biayenda fait ses études primaires à la mission catholique de Kindamba, de 1937 à 1942, et à Boundji dans la région de la Cuvette, de 1942 à 1944.

*Le Cardinal Emile Biayenda, le Président Marien Ngouabi et Mgr Tagliaferi (délégué apostolique)*

### Sa vie de séminariste (1944-1959)

Il fait ses études secondaires au petit séminaire Saint-Paul de Mbamou, dans la région du Pool, de 1944 à 1950. Sa vie au séminaire a été marquée par une petite incartade dans le sens qu'une dame-jeanne avait été cassée et cela lui a coûté cher. Il prouvera son humilité et son obéissance au père directeur du séminaire, missionnaire au Congo. Le jeune Biayenda parcourait près de 200 km à pied, à travers monts et vallées, les forêts et les savanes, de jour comme de nuit, dans la prière, la supplication et le jeûne pour rejoindre son village natal de Maléla Bombé chez ses parents pour trouver la dame-jeanne de substitution exigée par le père directeur.

Après le petit séminaire, il est admis au grand séminaire Libermann de Brazzaville pour les études de philosophie et de théologie, de 1950 à 1959.

### Sa vie ecclésiale: Presbytérale, épiscopale et cardinalice (1958-1977)

Il est ordonné prêtre le 26 octobre 1958, par Mgr Michel Bernard, archevêque de Brazzaville. Dix-neuf ans de vie ecclésiale, soit douze ans de prêtrise et sept ans d'épiscopat dont quatre ans de Cardinalat. Depuis fort longtemps, la santé de Mgr Théophile Mbemba, archevêque métropolitain de Brazzaville, est précaire et son corps ne répond plus pour mener son activité apostolique. Il demande à Rome d'être secondé dans sa tâche et le Pape Paul VI accède à cette légitime demande. Il nomme le 7 mars 1970 l'abbé Emile Biayenda archevêque titulaire de Garba et coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession. Le jeudi 26 mars 1970, à la messe chrismale célébrée en la cathédrale Sacré-Cœur, Mgr Théophile Mbemba annonce la nouvelle de la nomination de l'abbé Emile Biayenda à la charge épiscopale. Des applaudissements nourris et répétés ponctuèrent cette annonce qui sera relayée dans toutes les messes de ce jeudi Saint le soir dans les paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville. Il est Sacré à Rome le 17 mai de la même année en la fête de la Pentecôte par Mgr Sergio Pignedoli, secrétaire de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, en présence de Mgr Tagliaferri, nouveau nonce apostolique à Bangui (RCA). Il célèbre sa première messe pontificale le dimanche 19 septembre 1970, dans les jardins de l'archevêché avec comme parole de vie: *«Sur ta parole, Seigneur, je jetterai le filet»*. A la mort de Mgr Théophile Mbemba le 14 juin 1971, Mgr Emile Biayenda succède au siège archiépiscopal métropolitain de Brazzaville. Mais, le début de son épiscopat ne sera pas du tout aisé puisque le Parti congolais du travail (PCT), parti Etat, et l'Armée populaire nationale (A.P.N), prennent la résolution de ne plus célébrer les messes et autres activités liturgiques dans les casernes militaires. C'est le début d'un bras de fer entre l'Armée et l'Eglise. Mais Mgr Emile Biayenda en sort victorieux après l'arbitrage du président Marien Ngouabi. Le vendredi 2 février 1973, l'extraordinaire nouvelle tombe et une joie remplit les cœurs de la chrétienté de Brazzaville, en particulier et du Congo, en général: le Pape Paul VI vient de le créer cardinal, à l'âge de 56 ans. C'est le tout premier dans l'histoire de l'Eglise du Congo et le plus jeune de l'Afrique noire francophone. Le décret papal signé le 18 janvier 1973 a été rendu public depuis Bangui par Mgr Tagliaferri, nonce apostolique. Voici les termes de ce décret: ***«Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Par ces lettres nous portons à votre connaissance que dans notre prochain consistoire vous serez agrégé au Sacré collège des Eminentissimes cardinaux; ceci afin de témoigner à votre personne de notre spéciale bienveillance et de marquer par le don de cette insigne dignité vos mérites au service de l'Eglise. Nous vous accordons de tout cœur notre bénédiction apostolique dans le Seigneur. Du Vatican le 18 janvier 1973, la dixième année de notre Pontificat. Paul XI, Pape».***

De retour au pays le 20 mai 1973 après qu'il ait reçu la barrette cardinalice des mains du Pape, le gouvernement lui décerne la distinction de la médaille de commandeur dans l'ordre du mérite congolais. En sept ans d'épiscopat, dont quatre ans de cardinalat, il a ordonné sept prêtres et reçu les vœux des religieuses. Pour le presbytérat, il s'agit du père Ernest Kombo de la Congrégation des jésuites ordonné le 8 juillet 1973 en la Basilique Sainte-Anne du Congo et qui deviendra plus tard évêque de (Nkayi, Pointe-Noire et Owando), et l'abbé Anatole Milandou ordonné le 23 juin 1974 en l'église Sainte Monique de Kinkala et qui deviendra plus tard évêque auxiliaire de Brazzaville, évêque de Kinkala puis archevêque de Brazzaville. Aussi, les vœux perpétuels des religieuses Marie Brigitte Yengo et Marie Jeanne Ndissa de l'institut des sœurs du rosaire, le dimanche 20 février 1977 en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

### Une vie toute donnée à Dieu

Il est torturé pour la première fois par la gendarmerie pendant qu'il assumait les fonctions de curé de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké et emprisonné. Ses seuls artifices étaient le chapelet, le corps du Christ et le bréviaire. Sa foi, sa sensibilité, toujours à l'écoute de son peuple et sa destinée divine le portent au sommet du sacerdoce grâce à son élévation au rang d'évêque d'abord, et au cardinalat ensuite (dixit sr Marie Brigitte Yengo, présidente de la fondation Cardinal Emile Biayenda *«FOCEB»* à travers une bande dessinée intitulée: *«Serviteur de Dieu»*, conçue en 2008 à l'occasion des 31 ans du martyre du Cardinal).

### Etudes supérieures (1965-1969)

De 1965 à 1969, il fait ses études supérieures à la Faculté catholique de Lyon (France), sanctionnées par une Licence en théologie et un Doctorat en sciences sociales.

### Vicaire et vicaire épiscopal (1969-1970)

Il occupe successivement les fonctions de vicaire de la paroisse Sainte Marie de Ouenzé (1958-1962) et de curé de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké (1962-1965). Entre-temps, de 1960 à 1965, il a été responsable diocésain de la Légion de Marie. Après les études à Lyon, il rentre au pays en mai 1969. Il est nommé vicaire de la paroisse Saint-Esprit de Moungali. Puis, le 18 février 1970 vicaire épiscopal, chargé des œuvres d'apostolat et commissions diocésaines.

### Les tristes jours de mars 1977

Ceux-ci restent pour beaucoup de Congolais une période inoubliable et ensanglantée. Une période sombre de l'histoire du Congo avec son cortège de malheurs. Des martyrs de l'intolérance assassinés: le président Marien Ngouabi, le 18 mars; le Cardinal Emile Biayenda, le 22 mars, et le président Alphonse Massamba Débat exécuté sommairement le vendredi 25 mars au matin, à la suite de sa condamnation à la peine de mort par une cour martiale mise en place le samedi 19 mars 1977 par le Comité militaire du Parti (C.M.P). Ces assassinats laissent perplexe. En effet, mars 1977 reste un mois sombre et inoubliable pour les Congolais; un mois de consternation, de stupeur, d'intense émotion, de souffrance, de tristesse, de désespoir qui a ouvert le chemin de la violence aveugle pour perturber la vie, la paix et l'unité nationale du pays.

Comme les autres villes du pays Brazzaville et le peuple Congolais étaient plongés dans le deuil, dans les larmes et ont vécu des heures de tragédie. Ce triple deuil a ouvert les yeux aux chrétiens sur la Passion, la mort et la résurrection de notre sauveur et Seigneur Jésus-Christ.

### Le récit de la journée du vendredi 18 mars

Une partie du couvent des sœurs de Saint Joseph de Cluny à Javouhey, en face de l'Etat-Major, au centre-ville de Brazzaville était menacée d'expropriation. Le Cardinal Emile Biayenda, l'abbé Louis Badila, vicaire général et les sœurs de Saint-Joseph de Cluny s'étaient rendus à l'Etat-Major pour une audience avec le président de la République. Cette audience qui était bel et bien programmée durera une heure, soit de 12h30 à 13h30 avec un mot de réconfort du président aux sœurs: *«Je veillerai à ce que cela ne se fasse pas, car vous êtes les Mères qui formez nos épouses et nos enfants…»*. Une heure après l'audience, à 14h30, le président est assassiné par des hommes en armes. Malheureusement, on s'en prit aux hommes d'Eglise, en menaçant de les faire tuer. Mis au courant de ce funeste projet, le Cardinal répliqua: *«Je ne fuirai nulle part au risque de laisser mon clergé et mon Eglise en péril. J'y suis, j'y reste»*. Sans pitié et sans vergogne, le Cardinal fut enlevé et assassiné dans la nuit du mardi 22 mars 1977. Le peuple Congolais portait un double deuil avec deux brassards sur les bras, l'un en noir pour le président de la République et l'autre en blanc pour les croyants pour le Cardinal. A propos de l'assassinat du président Marien Ngouabi, le Cardinal Emile Biayenda implorait: *«A tous nos frères croyants, du nord, du centre et du sud, en souvenir du président Marien Ngouabi, nous demandons beaucoup de calme, de fraternité et de confiance en Dieu, Père de toutes races et de toutes tribus, afin qu'aucun geste déraisonnable ne puisse compromettre un climat de paix que nous souhaitons tous»*.

Cet appel fut lancé le mardi 22 mars 1977, au cours d'une réunion du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo. Emotion, consternation, méditation et prière du chapelet gagnaient les fidèles dans toutes les paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville et du Congo. La messe des funérailles célébrée par le Cardinal Joseph Malula, archevêque de Kinshasa (République du Zaïre), a eu lieu le dimanche 27 mars 1977 dans les jardins de l'archevêché, place Mgr Augouard. En présence du délégué apostolique et de plusieurs évêques d'Afrique.

*Les religieuses entourant le Cardinal Biayenda dans son lit de mort*

Désormais, les yeux sont tournés vers la béatification et la canonisation de ce prélat martyr.

**Pascal BIOZI KIMINOU**

DEUXIEME EDITION DE «LA HALTE SPIRITUELLE»

# Une messe et une conférence ont marqué la célébration à Loango

**Pour son importance dans l'histoire de l'Eglise du Congo, Loango, terre de mission dans le département du Kouilou, se veut aussi terre de grâce et de prière. La paroisse Sacré-Cœur de cette localité a accueilli dimanche 9 mars dernier, des pèlerins venus des différentes paroisses de l'archidiocèse de Pointe-Noire afin de célébrer la 2e édition de *«La halte spirituelle»*.**

L'abbé Arsène Georges Niambi Tshi Semuka, curé de cette paroisse, a accueilli cette manifestation spirituelle présidée par Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, accompagné de l'abbé Farel Nance Djembo Batchi, vicaire général, ainsi que de plusieurs prêtres. La messe d'ouverture de cette célébration a été animée par les séminaristes du petit séminaire Notre-Dame et la chorale de Madingo-Kayes. Mgr Abel Liluala a exhorté le peuple de Dieu en se basant sur l'Evangile de Luc 4,1-13. *«Le temps de carême est une période pour faire pause, faire un examen de conscience. On s'arrête pour faire le point, on s'arrête pour faire la révision, pour s'interroger, pour se poser des questions. On fait l'examen de conscience afin de savoir si je suis au point où je devrais être. Avoir un père spirituel ou un accompagnateur spirituel, c'est très important dans la vie d'un chrétien ou d'une chrétienne. Dieu aime la discrétion, et il nous parle dans le silence. Avant de poser des actes extérieurs, il faut d'abord des actes intérieurs, savoir dire merci à Dieu»*, a-t-il affirmé.

Ensuite, il a procédé à l'ouverture de la porte sainte pour permettre au peuple de Dieu du vicariat forain Mgr Jean-Baptiste Fauret de prendre un temps de prière et de méditation au cours de cette année jubilaire.

Après la messe, une conférence a été animée par Mgr Abel Liluala sur le thème: *«Comment vivre l'espérance face aux souffrances d'aujourd'hui?»*. Ce dernier a indiqué que *«dans notre monde d'aujourd'hui, les souffrances semblent omniprésentes. Les guerres ravagent des pays entiers, les catastrophes naturelles frappent sans prévenir, la maladie et la pauvreté touchent des millions de personnes. À cela s'ajoutent les crises spirituelles, la solitude, la perte de repères et le découragement qui gagne parfois nos cœurs. Face à tant d'épreuves, nous pouvons être tentés par le désespoir. Pourtant, en tant que chrétiens, nous sommes appelés à vivre dans l'espérance. Mais qu'est-ce que l'espérance chrétienne? Est-elle une simple attente passive d'un avenir meilleur? Le temps de carême est un temps de conversion qui nous aide à redécouvrir notre espérance en Dieu. À travers la prière, le jeune et l'aumône, nous sommes appelés à nous détourner de nos faux appuis pour nous recentrer sur l'essentiel notre relation avec le Seigneur»*, a dit l'archevêque.

*A l'ouverture de la porte sainte*

Après l'exposé, les pèlerins se sont rassemblés en carrefour pour réfléchir et approfondir les enseignements reçus. Pour l'abbé Arsène Georges Niambi Tshi Semuka, *«nous avons choisi ce moment fort de l'Eglise comme le carême pour vivre la halte qui est un temps d'arrêt. L'initiative est de l'ordinaire du lieu afin d'aider le peuple de Dieu de Pointe-Noire à avoir une mini-retraite de ressourcement et de grandir dans la vie de prière, de foi et de charité».*

Le clou de cette journée a été la prière des vêpres en la cathédrale Saint Pierre, une initiative de Mgr Abel Liluala afin de mettre ensemble tout le clergé de Pointe-Noire pour une prière communautaire. *«Il s'agit d'une méditation profonde en ce temps de carême et en cette année jubilaire décrétée par le Pape François. C'est une occasion privilégiée pour méditer profondément sur l'espérance chrétienne».*

A noter que cette initiative a été poursuivie par l'équipe presbytérale de la paroisse Sacré-Cœur qui a fait le bilan de sa vie pastorale et sa relation avec le Seigneur. En effet, la halte spirituelle a pour objectif de faire le bilan avec soi-même, avec les autres et être en relation avec Dieu.

**Madocie Deogratias MONGO**

COMMEMORATION

# Edith Lucie Bongo à jamais présente dans les mémoires

**Depuis 16 ans, la mémoire de la Première Dame du Gabon, Edith Lucie Bongo Ondimba, fille aînée du président Denis Sassou Nguesso, est commémorée chaque année, en souvenir de sa venue au monde le 10 mars 1964, et de sa naissance au ciel, le 14 mars 2009 à Rabat, au Maroc. Ce fut le cas cette année, à l'occasion de la célébration eucharistique présidée lundi 10 mars par Mgr Gélase Armel Kema, archevêque d'Owando, en l'église Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo. Et aussi, vendredi 14 mars, lors du recueillement sur sa tombe à Edou par le couple Sassou Nguesso, en présence du président gabonais Brice Clotaire Oligui Nguema et son épouse. Une cérémonie marquée par le dépôt d'une gerbe de fleurs sur la tombe de l'illustre disparue.**

Lors de la messe de ce 16e anniversaire de la disparition de la Première Dame du Gabon, l'archevêque d'Owando était entouré de Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, et de plusieurs prêtres dont l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse. Elle a réuni les membres de la famille de la défunte, parmi lesquels le président Denis Sassou Nguesso et son épouse Antoinette, Mme Marie-Claire Dirat, mère génitrice d'Edith Lucie Bongo, ses enfants. Plusieurs autorités du pays y ont participé, notamment: le président du Sénat Pierre Ngolo, celui de l'Assemblée nationale Isidore Mvouba, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso et les membres du gouvernement.

L'événement marquait également le 6e anniversaire de la dédicace de l'actuelle église.

Comme lors du 15e anniversaire l'an dernier, Mgr Kema a rendu grâce à Dieu pour les vertus et qualités humaines qui caractérisaient Edith Lucie Bongo Ondimba, qui a beaucoup œuvré pour la dignité humaine, et qui a impacté la vie de tant de gens. Prenant la parole au nom de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Mgr Urbain Ngassongo a, dans son mot de remerciements, renchéri dans le même sens, pour recommander aux prières du peuple de Dieu l'âme de cette dame brillante qui s'est illustré par son bon témoignage.

Dans l'éloge que l'abbé Yombo a fait de la nouvelle église Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo dont le projet fut inspiré par Edith Lucie Bongo, intitulé *«L'éloge de l'église»*, on peut lire: *«On y vient pour écouter la Parole de Dieu. Cette Parole créatrice qui inspire notre prière. Elle fait de nous des créatures nouvelles. Elle nous ouvre à Dieu et au prochain. Elle est la source des valeurs spirituelles et humaines».*

*L'abbé Gervais Yombo remettant un tableau au Président Denis Sassou*

*Les prêtres en procession et les membres de la famille participant à la messe*

Comme il est de tradition, on ne commémore pas Madame Edith Lucie Bongo Ondimba sans faire mémoire de celui qui fut son époux, le défunt président gabonais Omar Bongo Ondimba, né le 30 décembre 1935 et rappelé à Dieu le 8 juin 2009, à Barcelone, en Espagne.

Dans la délégation venue de Cuba se trouvait l'ancien professeur de l'illustre disparue, un médecin.

**Aristide Ghislain NGOUMA**

**Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner**

TROISIEME DIMANCHE DE CAREME - ANNEE C

# Nécessité et urgence de la conversion

***Textes:*** *Ex 3,1-8a.13-15; 1 Co 10,1-6.10-12; Lc 13,1-9*

Le carême, avec ses trois *«P»*, prière, pénitence et partage a commencé dans le désert avec le premier dimanche et trois personnages: l'Esprit, Jésus et le Tentateur. Le deuxième dimanche nous a fait gravir le Mont Thabor où nous entendions la voix du Père et rencontrions six personnages: Jésus, l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, les trois disciples. Les textes bibliques de ce troisième dimanche de carême se concentrent sur la conversion. Celle-ci nous est présentée d'une manière exemplaire dans la vocation de Moïse, dans le livre de l'Exode notre première lecture, qui marque pour Moïse le passage de l'ancienne vie à la nouvelle. Dans ce buisson qui brûle, mais ne se consume pas, Moïse a compris le fondement de la foi: nous ne cherchons pas Dieu, mais c'est Dieu qui nous cherche. Ce n'est donc pas Moïse qui est à la tête du peuple, mais c'est Dieu qui lui donne de participer à cette mystérieuse expérience divine. Et cette pensée est la même qui devrait accompagner notre engagement dans l'Eglise. Avant d'être devoir, engagement, fatigue, la mission est grâce et don gratuit. Que le Christ soit le centre de notre cœur; laissons l'Esprit Saint guider nos pensées et nos actions: notre vie, même dans la simplicité, soit un signe de miséricorde, non d'indifférence; d'espérance, non de résignation.

Les paroles de Paul dans la deuxième lecture avertissent le chrétien de l'urgence d'un engagement permanent à la conversion, qui exige une réponse continuellement renouvelée parce que le danger de retomber dans l'erreur est incessant. Le chrétien est réconforté par la certitude de l'aide indéfectible de Dieu et de sa patience inépuisable.

L'évangile relate l'enseignement de Jésus sur la nécessité et l'urgence de la conversion. *«Si vous ne vous convertissez pas, vous périrez tous de la même manière»*. Le verbe grec utilisé est *«metanoéô»*, convertir, et il apparaît 34 fois dans le Nouveau Testament. De ce verbe découle le substantif bien connu metánoia, *«conversion»*, qui apparaît 22 fois. Son sens littéral est *«changer de mentalité»*, transformer sa mentalité, pour que les choix humains passent du mal au bien, du mensonge à la vérité, de l'injustice à l'amour... Comme le Baptiste, Jésus demande à tous les hommes, sans exception, une nouvelle façon de penser, en adhérant à sa parole (cf. 10,13). La conversion implique une nouvelle orientation, un changement de mentalité à l'égard de Dieu et de la vie humaine. Ce changement radical concerne Dieu, qui n'est plus considéré comme celui qui châtie les pécheurs: sans conversion, l'homme mourrait de terreur devant un tel Dieu; si, au contraire, il se convertit, il découvre un tout autre visage de Dieu.

L'invitation à changer de vie est commentée par la parabole du figuier qui ne porte pas de fruit, une histoire qui, dans la tradition synoptique, ne se trouve que dans cet évangile. L'image du figuier dans l'Ancien Testament représente Israël. Dans la parabole, l'arbre est planté dans une vigne, qui symbolise également le peuple. Lorsque le maître vient chercher le fruit, il n'en trouve pas (v. 6). Cette situation rappelle la prédication du Baptiste, qui exhorte tous ceux qui viennent à lui pour recevoir le baptême à *«porter des fruits dignes de la conversion»* (Lc 3,8). Sa proclamation prend une tonalité inquiétante avec l'image de l'arbre qui, trouvé sans fruit, est coupé et jeté au feu (Lc 3,9), indiquant par ce langage métaphorique le jugement qui attend ceux qui ne se convertissent pas à sa proclamation.

***Quel est l'enseignement à retenir?***

Par deux fois, Jésus répète de manière péremptoire: *«Mais si vous ne vous convertissez pas, vous périrez tous de la même manière»*. L'invitation que le Seigneur nous adresse à tous est claire: celle de ne pas nous considérer comme sauvés simplement parce que nous adoptons formellement une attitude conforme à l'enseignement de l'Eglise. En ce temps de carême, qui nous rapproche de la Résurrection, nous sommes appelés à une conversion profonde et radicale, à comprendre combien il y a en nous un changement intérieur, une façon nouvelle et différente d'évaluer les choses; combien nous nous sommes laissés guider par la grâce du Seigneur, plutôt que par la flatterie de l'argent et de penser à nous-mêmes au centre de la réalité. Aujourd'hui, c'est une invitation à réfléchir sur la facilité avec laquelle nous oublions de dénoncer la violence qui coule à nos côtés, les abus que subissent les personnes faibles, l'intimidation d'un système qui détient le pouvoir économique et qui pense pouvoir agir sans contrôle. Même notre pays vit trop souvent dans l'indifférence la plus totale, beaucoup de chrétiens ne sont pas disposés à réagir face à l'injustice. Nous risquons de nous rapprocher de la mentalité des contemporains de Jésus, qui considéraient comme pécheurs ceux qui avaient été tués par Pilate ou qui avaient été ensevelis par l'effondrement de la tour du temple.

L'itinéraire quadragésimal devrait nous aider à revoir, en faisant silence en nous et autour de nous, notre façon d'être dans le monde et dans l'Eglise, pour ne pas risquer de devenir ce figuier qui ne porte aucun fruit et que le vigneron décide de couper parce qu'il est inutile et encombrant. Malheur à nous si nous renonçons à convertir notre coeur, si nous renonçons à tourner le regard vers le Christ pour vivre avec cohérence son message.

***Que nous reste-t-il à faire?***

Il ne nous reste plus qu'à conjuguer le verbe donner. Il est important de donner un sens à sa vie. A quoi bon dénoncer si notre vie n'annonce pas quelque chose de radicalement nouveau et différent?

**Frère Bienvenu Des Saints, Osst**
*Vicaire à la paroisse Santa Lucia*
*(Diocèse suburbicaire de Palestrina, Italie)*

OPERATION "COUP DE POING"

# Les OSC dénoncent des conditions de détention «inhumaines»

**Une demi-douzaine d'organisations de la société civile (OSC) a dénoncé au cours d'un point de presse, mardi 11 mars 2025 à Brazzaville, ce qu'elles qualifient d'arrestations *«arbitraires»* et de conditions de détention *«inhumaines»* de dizaines de jeunes dans le cadre de l'opération ''Coup de poing'' destinée à lutter contre le banditisme urbain. Ces Organisations demandent aux autorités gouvernementales et judiciaires la mise en liberté de ces détenus et appellent à garantir le respect des droits fondamentaux.**

*Les résponsables des organisations des droits humains pendant leur point de presse*

Ces organisations de la société civile, parmi lesquelles la Fondation Ebina de Joe Washington Ebina et le Centre d'action pour le développement (CAD), représenté par son directeur exécutif, Trésor Nzila Kendet, ont focalisé leur point de presse sur la détention *«illégale»*, selon elles, des jeunes placés en garde à vue dans un site improvisé à la CNSS de la Tsiémé et l'arrêt du système de climatisation constaté depuis cinq ans et qui provoque une chaleur suffocante à l'intérieur de l'aéroport international Maya-Maya.

Les intervenants affirment que la plupart des jeunes arrêtés seraient en détention illégale du fait du dépassement du délai légal de six mois et leurs conditions de détention alarmantes. Le président du Cercle uni des droits de l'homme et culture de paix (CUDHOC), Gaspard Mienantima, a rappelé les dispositions de l'article 181 du Code de procédure pénale qui indique que le Procureur Général est prié de s'activer dans les 48 heures en matière de détention provisoire. *«Malheureusement, jusqu'à ce jour, ce dossier continue d'attendre les réquisitions de l'Avocat Général pour être transmis à la Chambre d'accusation, seule habilitée à se prononcer sur cet appel»*, a-t-il déploré. Les leaders de la société civile ont rappelé qu'avec la loi, la liberté est le principe et la détention, l'exception. *«Il faut donc libérer les enfants»*, ont-ils demandé.

Certains parents des détenus étaient présents lors de ce point de presse et ont témoigné de leur angoisse. *«Depuis sa détention, je n'ai pas droit à rendre visite à mon fils détenu et aucun appel n'est reçu. Il est impossible de se tenir debout devant le portail de la CNSS; nous sommes chassées. Je ne sais pas ce qu'on reproche à mon fils. Je ne sais pas dans quelles conditions il vit dans ces geôles. Nous, mamans, sommes dans l'inquiétude. C'est ainsi que nous avons rencontré les organisations des droits de l'homme»*, a confié Mme Joséphine Miandouakila.

Abordant la situation de l'arrêt du système de climatisation à l'aéroport de Maya-Maya, Joe Washington Ebina a révélé que *«cette situation dure depuis près de cinq ans. Pourtant, les compagnies aériennes et les passagers payent les taxes»*. D'après les enquêtes des OSC, *«des gens sont victimes des malaises et on a aussi enregistré un décès suite à cette chaleur insupportable»*. Il est donc urgent, indiquent ces OSC, *«que le Gouvernement prenne ses responsabilités pour réparer la climatisation. Les gens sont abandonnés et travaillent dans des conditions précaires. C'est une violation du code du travail; l'Etat a la responsabilité de protéger et de créer un environnement où les conditions sont adéquates»*.

**Ph.B.**

*«Pourquoi les besoins se multiplient-ils?»*

COOPERATION

# Les ambassadeurs des USA et d'Italie chez le ministre Christian Yoka

**Le nouveau ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, Christian Yoka, a eu mardi 4 mars 2025, des séances de travail avec les ambassadeurs des Etats unis d'Amérique au Congo, Eugene Young, et d'Italie, Enrico Nunziata. Il a été question pour ces ambassadeurs de présenter d'abord les civilités au nouveau ministre des Finances, puis de lui parler des questions de coopération entre leurs pays respectifs et le Congo.**

*L'ambassadeur des USA et le ministre Yoka (à d) pendant l'entrevue*

*L'ambassadeur d'Italie et le ministre des Finances*

L'entrevue entre le ministre des Finances et l'ambassadeur d'Italie a porté sur les questions des accords de coopération signés, notamment, dans le domaine de la santé. *«Le ministère des Finances est crucial dans cette coopération. Nous avons aussi parlé de l'organisation d'un forum économique bilatéral qui aura lieu en mai. Nous avons échangé sur les stratégies du ministère des Finances publiques pour améliorer le climat des investissements pour la croissance économique. J'ai donné un aperçu de la coopération bilatérale avec la République du Congo»*, a précisé Enrico Nunziata, à sa sortie d'audience.

L'échange avec l'ambassadeur des Etats unis d'Amérique s'est centré sur les priorités actuelles du ministère. *«C'est la première fois que nous avons échangé avec le ministre des Finances. C'était vraiment fructueux. Il a décrit les priorités de son ministère et c'était bien le but de ma visite. Il était important pour moi de comprendre mieux sa vision pour l'avenir des finances au Congo. Nous avons partagé les priorités de notre nouveau Gouvernement, sous le leadership du Président Donald Trump. Nous avons également évoqué la question du climat des affaires au Congo»*, a dit le diplomate américain Eugene Young.

**E.M.O.**

GOUVERNANCE FORESTIERE

# La société civile entend s'impliquer dans le plaidoyer

Au terme d'une réunion sur les préoccupations majeures en lien avec les processus de gouvernance forestière, climatique et foncière en cours, organisée le 28 février 2025 à l'hôtel de l'ACERAC à Brazzaville, les acteurs concernés ont souligné qu'un échange avec les représentants des administrations publiques et les partenaires au développement pourraient améliorer la gestion des ressources forestières au Congo.

Cette rencontre visait à mettre ensemble les acteurs œuvrant dans le secteur, notamment ceux de la société civile, des communautés locales et les populations autochtones venues de la Sangha et de la Lékoumou, autour d'une même table avec les pouvoirs publics pour débattre de leurs préoccupations. Les participants ont passé au crible les processus de gouvernance forestière en cours pour dénicher les faiblesses et trouver des solutions pour leur évolution.

Concernant la société civile, cette occasion lui a permis de passer en revue les différents documents sur la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et ceux sur les changements climatiques. Quant aux représentants des communautés locales et populations autochtones, ils ont exprimé leurs préoccupations, principalement le conflit homme-éléphants, en vue d'y trouver des solutions

Cette réunion a été initiée par l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en partenariat avec la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH). Avec l'appui du programme Forêt gouvernance, marché et climat (FGMC) et du programme Reversing environmental degradation in Africa and Asia (RDAA), sous le financement du foreign commowealth & développent office (FCDO).

*Les membres de la société civile à la fin de leurs travaux*

*«Le rôle de facilitatrice de gouvernance forestière est d'accompagner les différents processus de gouvernance forestière, concernant toutes les questions en lien avec la gestion des terres forestières, la gestion des ressources forestières et aussi les questions climatiques. Il s'agit d'accompagner la concertation et la consultation entre les acteurs, pour permettre une participation efficace dans le processus de prise des décisions»*, a rappelé Laurence Wete Soh, facilitatrice de la gouvernance forestière au Congo pour le FMGC, à l'ouverture de la réunion.

*«Les objectifs ont été atteints. La société civile a demandé, entre autres, aux pouvoirs publics de faire face à la lourdeur dans la mise en œuvre de certains processus de gouvernance. Pourtant, le pays s'est engagé dans la gestion durable des forêts en signant beaucoup d'accords et de traités. Les réformes tardent à se réaliser»*, a indiqué, de son côté, la directrice exécutive de l'OCDH, Nina Cynthia Kiyindou Yombo, à l'issue des travaux.

Pour le Congo, la forêt constitue la deuxième ressource après le pétrole et contribue à hauteur de 5% au produit intérieur brut (PIB) et le secteur est pourvoyeur d'emplois (40 %). C'est à ce titre que le Gouvernement s'est engagé dans plusieurs processus de gouvernance forestière et climatique comme l'Accord de partenariat volontaire (APV-Flegt) et la réduction des émissions dûes à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) pour assurer à la forêt une meilleure protection.

**Philippe BANZ**


**CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO**
**CHAMBRE DEPARTFMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE OFFICE NOTARIAL ONGOLY IKORA**
Camp Clairon, immeuble dit «Petit Flamboyant», 2ème appt. n°2, Centre-ville
(En face de l'école militaire Général I.eclerc)
BP : 13319 ; Tél: 06.674.93.72 / 05.798.85.43
Email : jaesrnine@office-ongoly.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

## «SAFE TECH»

Société A Responsabilité Limitée
Capital social: 1.000.000
Siège social: Brazzaville, 43 Rue Docteur Cureau, Poto-Poto
RCCM: CG-BZV-01-2025-B12-00028
REPUBLIQUE DU CONGO

## INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville, du 10 janvier 2025, reçu par Maître **Aude Jasmine ONGOLY IKORA**, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, enregistré le 15 janvier 2025, à la recette des impôts d'Ouenzé, sous folio 010/5, numéro 0040, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme juridique:** Société A Responsabilité Limitée;

**Dénomination sociale: «SAFE TECH» SARL;**

**Siège social:** Brazzaville, 43 Rue Docteur Cureau, Poto-Poto, République du Congo.

**Capital social:** Un Million (1.000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites et libérées.

**Objet social:** la société a pour objet tant au Congo, que partout ailleurs à l'Etranger:
- Formation;
- Digital;
-Prestation des services dans le domaine technologique et mise en relation;
-Création, développement, exploitation de logiciels et autres produits informatiques;
-Télécommunications sur les NTIC;
- Conseil pour les affaires et autres conseil de gestion.

Toutes prestations de services se rapportant à l'objet ci-dessus défini;
La prise de participation sous toutes ses formes de la société dans toutes entreprises et sociétés congolaises ou étrangères pouvant se rattacher à l'Objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

**Durée:** La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

**Apports en numéraire:** Suivant l'état de souscription et de versements annexé à la Déclaration Notariée de Souscription et de Versements dressé par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du 10 janvier 2025, enregistré le 15 janvier 2025, à la recette des impôts de Ouenzé, folio **010/3**, numéro **0039**, les Associés ont libéré en intégralité leurs parts sociales.

**Gérance:** Conformément aux résolutions du procès-verbal d'assemblée générale constitutive en date à Brazzaville du 10 janvier 2025, enregistré le 15 janvier 2025, à la recette des impôts de Ouenzé, **folio 010/1,** numéro **0036**, Monsieur **ETOUMBAKOUNDOU Orland Chiverney De Saint Eudes**, a été nommé en qualité de Gérant de la société pour une durée de trois (3) années.

**Dépôt au Greffe:** Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 31 janvier 2025 sous le numéro **CG-BZV-01-2O25-B-00104.**

**Immatriculation:** La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 31 janvier 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B12-00028.**

*Pour insertion*

**Me Aude Jasmine ONGOLY IKORA, Notaire**

PUBLIC

Ecobank
La Banque Panafricaine

# AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/ECG/DOT/IT/2025

## POUR LA SELECTION DE SOCIETES EN CHARGE DE L'INFOGERANCE DES MOYENS D'IMPRESSION, DE COPIES ET NUMERISATION ECOBANK CONGO

La Direction Générale de Ecobank Congo lance, un appel d'offres pour **la sélection d'un prestataire en charge de l'infogérance des moyens d'impression, de copies et numérisation Ecobank Congo.**

Le dossier d'appel d'offres est disponible à compter du 7 Mars 2025 et est à retirer aux adresses suivantes:

- au Siège Social auprès de la division EBS, au rez-de-chaussée de l'immeuble Ecobank à Brazzaville
- ou à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace auprès du secrétariat du Directeur Général Adjoint

Les offres signées et cachetées devront être déposées **au plus tard le 7 avril 2025 à 16heures.**

***Fait à Brazzaville, le 07/03/2025***

**La Direction Générale**

*Banque des Etats de l'Afrique Centrale*
*– Direction Nationale de Brazzaville*
*Commission Générale de passation des Marchés*

## Appel d'Offres National Ouvert N°002/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Tvx/2025 du 27 février 2025 pour la construction, en entreprise générale, d'un restaurant d'entreprise dans l'enceinte de la Direction Nationale de la BEAC pour le Congo à Brazzaville

ADDITIF N°01 RELATIF AUX DATES DE VISITE OBLIGATOIRE DU SITE ET DE REMISE DES SOUMISSIONS

Les dates limites de visite obligatoire du site et de remise des soumissions, respectivement et initialement prévues les 10 et 21 mars 2025, sont reportées comme suite:

- Visite obligatoire du site : vendredi 21 mars 2025 à 10 heures précises;

- Remise des soumissions et ouvertures des offres : vendredi 04 avril 2025 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après ce délai seront rejetés./-

Brazzaville, le

**Le Président de la Commission Générale des Marchés,**

---

**OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY**
**Adresse : Rond-Point Kassaï, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en Face du Magasin Sporafric**
**Centre-ville, Pointe-Noire REPUBLIQUE DU CONGO**
**TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57**
**e-mail : monnotaireconseil@gmail.com**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du dix-huit décembre deux mil vingt-quatre, enregistré le quinze janvier deux mil vingt-cinq, **Folio 010/13 N°077,** le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée **«AL SERVICES»** «Société A Responsabilité Limitée au capital de F.CFA 1.000.000 (UN MILLION), dont le siège est sis à Pointe-Noire, 129 Avenue Jean-Félix TCHICAYA vers l'école primaire Saint Jean Bosco (Ex Nzoko).
La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous les autres pays:
-Schipchanding ; Prestation de service on-shore/ off-shore; L'import-Export; Génie civil; Commerce Général; Fournitures d'équipements pétroliers.
Et généralement toutes les opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en favoriser le développement.
M**adame Agard Geraud LOUENDO** est nommé gérant pour une durée de quatre (04) années renouvelables.
Ladite société est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le **N° RCCM CG-PNR -01-2025-B12-00058.**

**Pour avis**
**LE NOTAIRE**
**Me Stanislas Gervais BAKISSY**

---

**Maître Léole Marcelle KOMBO**
**Notaire à Pointe-Noire**
**73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers**
**1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718**
**Pointe-Noire, République du Congo**

## ANNONCE LEGALE

**SOCIETE TEAMWORK SERVICES en sigle « T.W.S »**
**Société à Responsabilité Limitée au capital de F CFA : 1.000.000**
**Siège social : Avenue Moe Katt Matou, en face EX CCF, Rond-point Kassaï,**
**Pointe-Noire, République du Congo**
**RCCM : CG-PNR-01-2020-B12-00155**

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GERANT**

Suivant acte reçu par **Maître Léole Marcelle KOMBO**, Notaire à Pointe-Noire, en date du 10 Mars 2025, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le **11 Mars 2025, sous le folio 048/75 N°2009,** les associés ont décidé de renouveler, pour une durée de quatre (04) années, le mandat de Monsieur FOUMBI Maixant Francis, en qualité de gérant.

Dépôt légal : Les actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 10 Mars 2025 sous le dépôt **N° CG-PNR-01-2025-D-00267.**

**Pour insertion légale**
**-**
**Maître Léole Marcelle KOMBO -**

---

**MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC**
**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES**
**DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE**
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE**
**BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE**

## ANNONCE LEGALE
## ANNONCE LEGALE N°461/2025/BZ-C
## INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants:

| N° d'ordre | N° DE REQUISITION | RÉFÉRENCES CADASTRALES | QUARTIERS | Arr /Dpt | REQUERANTS |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 32029 du 04-06-24 | Sect P11, bloc 38 ; Plle 17 ; Sup : 138,54m2 | 821, RUE MPOUYA | 5-BZV | Enfants LANZA GATANGA |
| 2 | 32373 du 16-08-24 | Sect P1, bloc 49 ; Plle 1 (ex.1bis) ; Sup : 190,74m2 | 2BIS, RUE SARRAS (QUARTIER MAGATTE) | 3-BZV | MOUHAMADOU BASSOUM |
| 3 | 31696 du 20-03-24 | Sect P5, bloc 93 ; Plle 10 (ex.9) ; Sup : 234,46m2 | 109, RUE BANDZAS (QUARTIER CARY) | 3-BZV | NIANGA NGATSE MBOUALA Epoudza |
| 4 | 32003 du 29-05-24 | Sect P10, bloc 64 ; Plle 1 ; Sup : 391,81m2 | 60, RUE TSABA (QUARTIER BONGO) | 5-BZV | OKEMBA AYESSA F, NTARI-OBOA M et NTARI-OBOA L. |
| 5 | 32618 du 17-10-24 | Sect : Zone Rurale ; Sup : 350.063,13m2 soit 35ha00a63ca | VILLAGE MBAMBA | POOL | Société FAMA CONGO |
| 6 | 32680 du 28-10-24 | Sect CH, bloc 68 ; Plle 9 ; Sup : 856,62m2 | QUARTIER MASSENGO KINGOMA II | 9-BZV | Enfants EPENIT |
| 7 | 32679 du 28-10-24 | Sect CH, bloc 68 ; Plle 11 ; Sup : 306,33m2 | QUARTIER MASSENGO KINGOMA II | 9-BZV | EPENIT Eloïm Cameron |
| 8 | 29600 du 02-02-23 | Sect W, bloc 3 ; Plle 1 ; Sup : 748,72m2 | 2, RUE ALBERT ICKOGNE | 9-BZV | TANKALA Jonas Magloire |
| 9 | 30983 du 31-10-23 | Sect P7suite, bloc 12 ; Plle 1bis (ex..2227) ; Sup : 448,00m2 | QUARTIER BATIGNOLLES | 4-BZV | MOUNTHAULT Tam'Si-Guy |
| 10 | 33035 du 15-01-25 | Sect P7, bloc 116 ; Plle 13 ; Sup : 285,71m2 | 968, RUE MANDZOMO | 4-BZV | DZOTA Serge Samuel Auriol |
| 11 | 33127 du 04-02-25 | Sect AT, bloc 55 (ex.167) ; Plle 5bis ; Sup : 178,11m2 | 14BIS, RUE IMBALI (QUARTIER NGAMBIO LA BASE) | 7-BZV | BANACKISSA Crépin Ulrich Navel |
| 12 | 32730 du 06-11-24 | Sect J, bloc 23 ; Plle 3 ; Sup : 750,70m2 | RUE NON DENOMMEE (QUARTIER MOUNGALI III) | 3-BZV | SAKALA Louis |
| 13 | 32729 du 06-11-24 | Sect J, bloc 19 ; Plle 12 ; Sup : 217,41m2 | CASE J-425/V, SIS AUX 122 LOGEMENTS, OCH | 4-BZV | SAKALA MPOUKOUTA André |
| 14 | 33191 du 14-02-25 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 333,60m2 | QUARTIER LIFOULA (KINTELE PEAGE) | POOL | GALEBAYI AKONDZO Patrick Gildas |
| 15 | 31404 du 12-01-24 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2 | QUARTIER ACADEMIE-BILOLO | 9-BZV | MOUAGNI Serge Kevin |
| 16 | 29879 du 26-07-24 | Sect -, bloc 2 ; Plles 5 et 6 ; Sup : 800,00m2 | VILLAGE IMPANI | POOL | GBATAH Cyrille et GBATAH Diane née GATSONO |
| 17 | 33008 du 13-01-25 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2 | QUARTIER CAMPEMENT | POOL | ASSASSA Don Durcas Guylord |
| 18 | 32713 du 04-11-24 | Sect P13, bloc 75 (ex.66) ; Plle 03 (ex.2) ; Sup : 148,55m2 | 58BIS, RUE MAMPOUYA (QUARTIER MOUKONDO) | 5-BZV | NGUENGUISSARA Nadège |
| 19 | 7734 du 28-12-23 | Sect P13, bloc 94 ; Plle 5bis ; Sup : 132,89m2 | 78BIS, RUE LIKIBI | 5-BZV | BALONGA OYA Dermine |
| 20 | 30414 du 14-06-23 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2 | QUARTIER NDIBOU | POOL | GASSAYES BALLY Emile |
| 21 | 32716 du 05-11-24 | Sect C, bloc 1bis ; Plle 06 ; Sup : 681,93m2 | QUARTIER NGATSUENE (DJAMBALA) | PLATEAUX | EKERI AMBILA Modeste Frédéric |
| 22 | 32129 du 19-06-24 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 200,00m2 | 10BIS, RUE NGAMBIMI (QUARTIER MAKABANDILOU) | 9-BZV | EBELE NGANTSIO Thierry |
| 23 | 33018 du 13-01-25 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 696,92m2 | QUARTIER OCKONGO (OYO) | CUVETTE | INGANI ELENGA Guy-Tevin Dorian |
| 24 | 16371 du 26-04-17 | Sect PA, bloc 8 ; Plle 1 (ex.172 et 174) ; Sup : 760,00m2 | CASES 172 ET 174 (QUARTIER BATIGNOLLES) | 4-BZV | KAMARA MAMADOU |
| 25 | 33109 du 28-01-25 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 383,42m2 | QUARTIER ACADEMIE | 9-BZV | LONGANGUI BOUMANDOUKI Chancel |
| 26 | 33183 du 14-02-25 | Sect P7, bloc 140 ; Plle 10 ; Sup : 400,00m2 | 1862, RUE LEFINI | 4-BZV | KALYNSH-NKABA Joseph |
| 27 | 33108 du 28-01-25 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 383,42m2 | QUARTIER ACADEMIE | 9-BZV | LONGANGUI BOUMANDOUKI Chancel |
| 28 | 33238 du 26-02-25 | Sect P4, bloc 81 ; Plle 20 (ex.14) ; Sup : 144,57m2 | 27, RUE LENINE | 4-BZV | DONGARD YOKA Charles Arnault |
| 29 | 32864 du 10-12-24 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.599,51m2 | PK 45KM (QUARTIER NGAKOUBA) | POOL | BALANGA Benjamin Christ |
| 30 | 33192 du 14-02-25 | Sect P9, bloc 99 ; Plle 7 (ex.6) ; Sup : 519,42m2 | 135, RUE DJOUE | 4-BZV | NIANGADOU Seydou |
| 31 | 32805 du 27-11-24 | Sect -, bloc - ; Plle 1 ; Sup : 800,00m2 | PK 45KM IGNIE (TERRE INTALI) | POOL | ANGONGA MOPIE Julie |
| 32 | 33017 du 13-01-25 | Sect : Zone Rurale ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha00are00ca | VILLAGE BAMBOU MINGALI | POOL | GAMBY Abdoulaye |
| 33 | 29062 du 17-08-22 | Sect CJ, bloc 78 ; Plle 3bis (ex.4) ; Sup : 201,35m2 | 31, RUE ITOBA (QUARTIER MASSENGO) | 9-BZV | ALOUMBA Gilius Axel |
| 34 | 33143 du 06-02-25 | Sect O, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2 | KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO) | POOL | NGOKABA Ludovic |
| 35 | 31611 du 26-02-24 | Sect CK, bloc 25 ; Plle 3 ; Sup : 195,50m2 | 5, RUE INKAN (QUARTIER DON BOSCO) | 9-BZV | OBVALA OWEWE Evrard |
| 36 | 32844 du 03-12-24 | Sect P14B, bloc 76 ; Plle 6 ; Sup : 279,89m2 | 53, RUE LOUFOULA (QUARTIER-MADZOUNA) | 9-BZV | ONDZOBOKO TSAMBI Alex |
| 37 | 33018 du 13-01-25 | Sect V, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.437,86m2 | RN2 (QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO) | POOL | INGANI Bryan De Mondesir |
| 38 | 33130 du 04-02-25 | Sect : Zone Rurale ; Sup : 800,00m2 | VILLAGE MOUTOH | POOL | OBOA TABAKA Seroni Durel |
| 39 | 31415 du 15-01-24 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 964,98m2 | QUARTIER FLORENT TSIBA | POOL | OBOA TABAKA Seroni Durel |
| 40 | 32870 du 11-12-24 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.000,00m2 | QUARTIER NDIBOU | POOL | EYELEGOLY ITOUA Jetty Isania Meritée |
| 41 | 32871 du 11-12-24 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 2.000,00m2 | QUARTIER NDIBOU | POOL | EYELEGOLY ITOUA Chretien Davel |
| 42 | 33168 du 11-02-25 | Sect E, bloc 6 ; Plle 5ter ; Sup : 388,60m2 | QUARTIER NGAMBIO | POOL | AKINDA Francise Solange |
| 43 | 33129 du 04-02-25 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 624,31m2 | QUARTIER UNIVERSITE DNIS SASSOU NGUESSO | POOL | ITOBA Emiger |
| 44 | 32451 du 28-08-24 | Sect P8, bloc 33 ; Plle 7bis (ex.6) ; Sup : 126,32m2 | 44, RUE ABOLO | 4-BZV | SYLLA MOHAMED |
| 45 | 33167 du 11-02-25 | Sect E, bloc 6 ; Plle 5bis ; Sup : 388,60m2 | QUARTIER NGAMBIO | POOL | DOUMOUNOU Hermann Chrsit Olivier |

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

*Fait à Brazzaville, le 18 mars 2025*

**PaterneDimitri ELAPE**, Inspecteur des Impôts
Chef de bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Brazzaville-Centre

PREMIER CONGRES D'EPIDEMIOLOGIE DE BRAZZAVILLE

# Intégrer les évidences dans les politiques publiques

**Les experts en santé publique d'Afrique et d'ailleurs se sont réunis à Brazzaville, du 27 février au 1er mars 2025, pour le premier congrès International d'Épidémiologie et de santé publique de Brazzaville (CIESPB 2025) placé sur le thème: *«Des évidences scientifiques à une meilleure prise de décision».* Les travaux de cette rencontre scientifique ont été ouverts par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, en présence d'une poignée des membres du Gouvernement dont le ministre de la Santé et de la population le Pr Jean-Rosaire Ibara, du représentant de l'OMS au Congo, Vincent Dossou Sodjinou, du président du comité d'organisation, le Pr Gilbert Ndziessi, et de nombreux invités venus des quatre coins du monde.**

*Au premier plan, les officiels à l'ouverture des travaux du congrès*

Au terme du congrès, une série de recommandations a été adoptée dont la plus importante est celle d'intégrer les évidences dans les politiques publiques, en instaurant des comités scientifiques consultatifs auprès des ministères de la Santé pour appuyer la prise de décision basée sur des données scientifiques.

Le CIESPB 2025 a été une initiative de la société médicale du Congo que dirige le Pr Richard Bileckot. En effet, les grandes décisions de santé publique dépendent de nombreux facteurs, notamment les considérations politiques, sociales, les contingences économiques, les avis et des opinions d'experts.

Cependant, la pertinence de tous ces éléments dépend des données et informations fiables et actualisées. Or, les pays africains, en général, le Congo, en particulier, sont appelés à relever plusieurs défis dans ce domaine afin d'aider les décideurs à asseoir la prise de décisions sur les évidences scientifiques. C'est dans cette perspective qu'environ 400 experts nationaux et internationaux, des chercheurs, des universitaires, des professionnels de la santé ainsi que des décideurs politiques venus de 14 pays d'Afrique et d'ailleurs, notamment de l'espace francophone, ont pris part au CIESPB 2025, dans l'objectif de contribuer à *" la promotion de la recherche en santé publique et au développement de l'épidémiologie en Afrique".*

Les travaux du CIESPB 2025, placés sous la présidence du Pr Eric Maurice Leroy de l'Institut français de recherche pour le développement, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie vétérinaire de France, a constitué un espace d'échanges, de partage d'expériences et de réflexion autour des enjeux actuels de santé publique.

Après trois jours d'intenses travaux de groupe, en panel appuyés par des communications scientifiques, les participants ont proposé une dizaine de recommandations pour une véritable promotion de la recherche en épidémiologie et en santé publique pour le bien-être des populations. Quelques-unes sont: le renforcement de la production et de l'utilisation des données probantes ; la formalisation et la professionnalisation de la discipline *«L'histoire des maladies et des épidémies»,* afin d'éclairer les politiques de santé publique ; Intégrer la formation en épidémiologie d'intervention et en utilisation des données probantes dans les curricula des facultés de médecine, de santé publique et de gestion. On peut ajouter la sensibilisation à la culture de l'évidence scientifique; la mobilisation des ressources pour un financement accru de la recherche en épidémiologie et en santé publique par les Etats, les partenaires techniques et financiers, et le secteur privé; le suivi-évaluation des politiques de santé, en instituant des mécanismes d'évaluation périodique de l'impact des politiques publiques sur la santé des populations. *«A partir des recommandations, il y aura des actions qui vont être conduites dans nos systèmes de santé et ces actions vont impacter la manière dont nous gérons nos systèmes de santé, ça c'est une évidence»*, s'est réjoui le président du comité d'organisation, le Pr Gilbert Ndziessi. Pour lui, cette rencontre a été un grand succès. *«Nous pouvons retenir qu'il y avait un grand besoin de ce genre d'évènement dans notre sous-région Afrique centrale. Nous avons pu aborder l'ensemble des thématiques au programme, et nous sortons de ce congrès avec beaucoup de joie, parce que les objectifs ont été atteints et nous avons projeté la deuxième édition pour 2027. Ceci temoigne de l'attachement de tous à la continuité de cet évènement»*, a-t-il dit.

**E.M.O**

JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

## Pour toutes les femmes et les filles: droits, égalité et autonomisation

**Il y a 48 ans que l'humanité a fait le choix de célébrer officiellement les droits des femmes. C'est l'occasion tout indiquée où les femmes et les filles sont mises à l'honneur. C'est aussi le moment propice d'une vraie évaluation sur la situation des femmes et des filles. Le 8 mars revêt aussi un caractère festif en guise de reconnaissance du chemin parcouru et de prise de conscience sur ce qui reste à faire en termes de défis à relever.**

*Sœur Thècle Saurelle Bahamboula*

- les disparités en termes d'égalité: cette égalité, à notre avis est à concevoir en termes de dignité et de chance. Le chemin est encore long, surtout en Afrique.
- l'usage des pratiques qui favorisent la dépendance de la femme par rapport à l'homme. Alors comment agir davantage en faveur des femmes et des filles?

**2) Promouvoir les droits, l'égalité et l'autonomisation**

Promouvoir les droits des femmes et des filles, l'égalité de chance et l'autonomisation est essentiel pour construire une société plus juste et inclusive. Concrètement, il y a lieu d'envisager quelques pistes susceptibles de renforcer l'engagement, à savoir:

**1- la sensibilisation et l'éducation:**
- organiser des campagnes d'information sur les droits des femmes;
- intégrer l'égalité des chances dans les programmes scolaires;
- mettre en avant des modèles féminins inspirants.

**2- Renforcement des droits et de l'autonomie:**
- soutenir l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation professionnelles;
- promouvoir l'indépendance économique des femmes par l'accès à l'entrepreneuriat, au financement, à l'emploi);
- lutter contre les violences basées sur le genre par des lois strictes et des dispositifs d'accompagnement.

**3) Représentation et leadership**
- Encourager la participation des femmes en politique et dans les postes de décision;
- Mettre en place des politiques favorisant l'égalité salariale à tous les niveaux;
- valoriser la place de la femme dans les médias et la culture.

Somme toute, la Journée internationale des femmes mérite d'être célébrée au regard des batailles déjà remportées et surtout de l'ampleur des défis qui sont à relever. Sans toutefois verser dans le pessimisme, nous sommes conscients que l'égalité demeure une question sensible dans un monde foncièrement dominé par le patriarcat. Hommes et femmes, marchons et poursuivons ce combat tous ensemble, en pèlerins d'espérance!

**Sœur Thècle Saurelle BAHAMBOULA**
*Religieuse de Notre Dame du Rosaire*

PARTENARIAT PNUD-CONGO

## Un élan pour l'avenir de la jeunesse congolaise

**Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)-Congo a organisé, mardi 4 mars 2025, un atelier de suivi des actions menées en 2024 et de planification de la *«Priorité Jeunesse»* pour l'année 2025. Cet événement stratégique s'est tenu à Brazzaville et a vu la participation de nombreux acteurs gouvernementaux et internationaux, unissant leurs forces pour définir des actions concrètes en faveur de la jeunesse congolaise.**

*Pendant les travaux*

L'atelier a été co-présidé par Henry-René Diouf, représentant-résident adjoint du PNUD au Congo, et Charles Makaya, directeur de cabinet du ministre en charge de la Jeunesse et des sports…

Charles Makaya, à l'ouverture de la rencontre, a indiqué l'importance non négligeable de cet atelier, en rappelant que la jeunesse représente un levier stratégique pour le développement économique et social du pays.

Ainsi, pour Henry-René Diouf, c'est *«avec l'appui du PNUD qu'une plateforme numérique dénommée ''Priorité jeunesse'' a été développée pour faciliter le pilotage des projets inscrits dans le budget de l'Etat au titre de l'exercice 2024»*. Cet outil innovant témoigne de la volonté commune du PNUD et du Gouvernement d'améliorer l'efficacité des politiques publiques du Congo en faveur des jeunes, à travers le renforcement de la coordination et le suivi des initiatives tout en garantissant une meilleure transparence et une prise de décision plus adaptée aux réalités du terrain. Cette plateforme a permis de centraliser toutes les interventions en vue d'en assurer un meilleur suivi. Au total, 66 projets ayant pour cible la jeunesse ont été répertoriés dans 15 ministères, pour un budget global planifié de 27 milliards FCFA. Ce projet avait pour objectif de toucher 324.899 jeunes dont 82.000 filles et 22.000 garçons vivant avec handicap et 82.000 jeunes vivant en milieu rural.

L'atelier a débuté par une rétrospective des actions entreprises durant l'année 2024 dans le cadre du programme *«Priorité Jeunesse»*. Selon Henry-René Diouf, ces initiatives ont permis d'apporter des solutions tangibles aux problèmes rencontrés par la jeunesse congolaise, notamment en matière d'éducation, d'employabilité, de santé et d'inclusion sociale. Cependant, des défis persistants demeurent, notamment dans l'accès à l'emploi pour les jeunes diplômés et l'amélioration des infrastructures éducatives.

Les discussions ont permis de mettre en lumière des progrès significatifs dans l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et dans la mise en place de formations professionnelles adaptées aux besoins du marché du travail. Toutefois, un certain nombre de jeunes reste encore à l'écart de ces initiatives, en raison de la faiblesse des structures locales et de la lenteur des réformes dans le secteur éducatif.

L'atelier a également permis de poser les bases de la planification des actions à mener en 2025, avec un accent particulier sur la formation professionnelle et l'entrepreneuriat. Le PNUD et le Gouvernement congolais ont mis en avant la nécessité d'offrir à la jeunesse des opportunités de formation adaptées aux réalités économiques actuelles et futures, tout en renforçant les compétences entrepreneuriales.

Charles Makaya a, pour sa part, rappelé que le Gouvernement s'engage à soutenir l'autonomisation des jeunes à travers l'extension de programmes de microcrédits et des partenariats public-privés pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Le directeur de cabinet a aussi insisté sur la nécessité de renforcer les dispositifs de suivi et d'évaluation afin d'assurer que les programmes existants aient un impact tangible sur les bénéficiaires.

**Gaule D'AMBERT**

8 MARS

# Les femmes et les filles informées de leurs droits et devoirs

**A l'occasion de la 108e Journée internationale des droits des femmes, l'ambassade de la Délégation de l'Union européenne (UE) au Congo, en partenariat avec l'Institut français du Congo (IFC), a organisé, samedi 8 mars 2025 à l'IFC, à Brazzaville, une série d'activités marquant cet évènement.**

*Pendant le débat sur les droits des femmes*

L'esplanade et le hall de l'IFC ont servi de cadre pour la tenue de ces rencontres sur le thème: *«Les équitables»*. L'esplanade a été pris d'assaut par une assistance en majorité féminine. Celle-ci a été sensibilisée sur les droits, les notions d'égalité et d'autonomisation des femmes et des filles.

Le hall a, par ailleurs, été choisi pour l'exposition-vente des divers produits des femmes évoluant en des coopératives, dans le but d'assurer leur autonomisation.

Connu comme jour de fête pour les femmes, la danse, avec les rythmes de Salsa ont agrémenté ces rencontres, sans oublier le jeu de la *''Marelle pédagogique''.* Toutes ces activités ont eu pour objectif d'éveiller les consciences des femmes sur le rôle qu'elles doivent jouer en société.

Azaad Manté, chargée de communication à la Délégation de l'UE au Congo, a dégagé l'intérêt de ces activités. Pour elle, le combat pour l'émancipation et l'autonomisation de la femme doit être quotidien. *«Nous avons organisé de la sensibilisation de rue à travers les animations parce que c'est quelque chose qui reste encore pas bien connu de beaucoup de gens. Spontanément, les gens disent que c'est la journée de la femme, mais ils oublient toujours de mettre l'accent sur les droits. Pourtant, c'est le mot essentiel pour connaître et savoir qu'il y a de nombreuses années les femmes n'avaient pas droit au minimum. Mais, les droits s'accompagnent aussi de la responsabilisation».*

Anoelle Goma, modéliste, participante, s'est dite satisfait de la rencontre. *«J'apprécie cette initiative des organisateurs qui a été assez constructive pour nous, parce que nous n'avons pas centré nos idées sur les pagnes, nous avons plutôt eu des moments d'échanges sur l'égalité, les droits humains et l'autonomisation des femmes»,* a-t-elle dit.

La célébration cette année de la Journée des droits des femmes a coïncidé avec le 30e anniversaire de la Déclaration de Beijing, en Chine, une étape importante sur l'engagement et la promotion des droits des femmes. Au Congo, la loi Mouebara de mai 2022 protège davantage la femme contre toutes les formes de violences, (physique, psychologique, économique…). Nonobstant ces avancées, les défis restent nombreux à relever.

**Philippe BANZ**

**PUBLICATION**

# ''Mariage d'un Pygmée à une Bantoue: un mariage tabou'', de Jeanne Claudette Lembé

**Publié en 2024, aux éditions Kemet, comptant 186 pages, subdivisé sept chapitres, l'ouvrage de Jeanne Claudette Lembé : ''Mariage d'un pygmée à une bantoue : un mariage tabou'', le tout premier de l'auteure, a été officiellement dédicacé le jeudi 6 mars 2025 à l'Institut Français du Congo, à Brazzaville, devant les amoureux du livre et de la lecture, au nombre desquels l'écrivain Pierre Ntsémou, préfacier du livre, et son collègue Willy Gom.**

*Jeanne Claudette Lembe, lors de la dédiace de son roman*

Pour Prestige Itsoukou, la présentatrice, *«l'intrigue est construite autour de Mlle Mpolo, jeune fille d'une beauté stupéfiante, brillante étudiante à la Faculté de droit, elle profite des vacances scolaires pour retrouver les siens au village ; un village Bantou frontalier avec des campements de peuplement Pygmée avec lequel, ils partagent de facto l'espace géographique, mais pas les coutumes, car pour les Bantous, les Pygmées sont des sous-hommes pour lesquels ils n'ont que mépris et dont se désole notre héroïne qui le reproche à ses géniteurs ».*

Kongo, un jeune médecin fraîchement sorti de formation de l'Hexagone, explique, t-elle, *«voulant renouer avec ses racines ancestrales, Pygmées, séjourne dans le même village et à la faveur d'une heureuse circonstance, les deux jeunes gens sont foudroyés par un béguin réciproque. L'idylle des deux tourtereaux devient très vite un volcan en éruption voluptueuse qu'il faut leur trouver un abri par l'officialisation de leur relation amoureuse. Une Bantoue, épouser un Pygmée ? C'est un crime de lèse-coutume. L'amour qui naît entre Mpolo et Kongo. L'amour qui naît entre Kongo et Mpolo, nous transporte dans un amour avec grand A, qui ne connaît ni honte ni hésitation ni préjugé. Et c'est d'ailleurs devant un tribunal composé des membres de la famille, des voisins et des dignitaires du village que Mpolo assumera avec promptitude, son amour pour Kongo, le Pygmée, et ce au grand désarroi de l'oncle Verre Cassé ..».*

Décryptant le livre, l'écrivaine Winner Franck Palmers a affirmé que ce roman *«souligne l'importance historique, culturelle, sociale et littéraire de l'œuvre. C'est un miroir de la société, un plaidoyer pour l'émancipation et la justice, au profit des Pygmées. Il met en lumière les tensions sociales et préjugés de l'époque, notamment à propos du mariage dit conventionnel… Ce livre porte des perspectives intéressantes, sur la connexion, les contacts, les relations, etc.»*

Parlant des défis que représente ce mariage entre un Pygmée et une Bantoue, Jeanne Claudette Lembé a relevé, qu'*«ils sont nombreux. Il y a des défis familiaux, notamment ceux des personnes qui se disent que jamais leurs enfants ne pourront épouser un Pygmée. Maintenant du côté bantou, cette femme, qui avait fait des jumeaux avec un pygmée, avait été bannie, et elle n'avait pas pu dire qui était l'auteur de sa grossesse, parce que les gens se moquaient d'elle. Elle était obligée de quitter le village pour aller s'installer ailleurs. Alors que cela peut bien exister».*

Ce livre, a-t-elle assuré, *«n'est donc pas une autobiographie, comme pourrait l'insinuer certaines personnes. Lorsque je me rends au village, j'ai l'habitude d'observer, et très souvent ce sont des scènes vécues dans la société que je traduis dans mes écrits»*, a conclu l'auteure.

Née le 13 janvier 1956 à Indo-Sibiti, dans le département de la Lékoumou, Jeanne Claudette Lembé Eblem a suivi un cursus scolaire exemplaire. Elle a débuté son éducation à l'école primaire d'Indo, avant de poursuivre ses études au CEG de Sibiti, puis au lycée Lumumba. Elle a ensuite intégré l'ENI de Brazzaville, où elle a perfectionné ses compétences académiques. Professeure de chimie et de biologie au CEG après sa formation à l'ENAM, elle a également assumé le rôle d'administratrice des SAF en chef, démontrant un engagement et une expertise remarquables tout au long de sa carrière.

**Alain-Patrick MASSAMBA**

**LIVRES**

# Le Docteur Jonas Charles Ndeke a dédicacé les deux tomes de son récent ouvrage

**La cérémonie de présentation et de dédicace de ces deux tomes, modérée par le Docteur Patrick Itoua-Ndinga, s'est déroulée lundi 3 mars 2025 à Brazzaville devant un public composé, entre autres, du directeur général du livre et de lecture publique Pr Bellarmin Iloki, représentant la ministre en charge de l'Industrie culturelle; du vice-président du Conseil supérieur de la liberté de communication, Jean-Pierre Ngoma, des autorités municipales, d'universitaires et d'étudiants.**

*Le Docteur Jonas Charles Ndeke dédicaçant ses livres*

Cet événement a mis en lumière deux ouvrages majeurs qui explorent en profondeur le positionnement et l'appropriation de la télévision et des médias sociaux au Congo entre 1990 et 2018.

Le premier tome, intitulé *«Télévision et médias sociaux au Congo : positionnement informationnel et espace public (1990-2018)»* compte 272 pages. Il a été présenté par le Docteur Romuald Okoti de l'Université Marien Ngouabi. Comme critique littéraire, R. Okoti a souligné la pertinence de l'analyse du positionnement des médias dans la construction de l'espace public congolais, mettant en avant la rigueur méthodologique et la richesse des données présentées par l'auteur. Il s'est focalisé sur les trois principaux indicateurs qui caractérisent le tome 1 de l'auteur : l'analyse de l'information télévisuelle marquée par l'emprise de l'information institutionnelle à Télé Congo et par les sujets de proximité à Drtv, le deuxième scrute les logiques organisationnelles de l'espace public, politique et sociétal à travers la médiation des deux instances télévisuelles (Télé Congo et Drtv) et le troisième évoque l'accueil d'un espace public traditionnel à travers les télévisions transnationales et les médias sociaux. Docteur Okoti a constaté que «les approches d'analyses et des assises théoriques mobilisées dans cet ouvrage sont très riches et s'appuient sur les auteurs de renoms…».

Le second tome, *«Télévision et médias sociaux au Congo : appropriation de l'information et espace public (1990-2018)»,* avec ses 206 pages, a été déconstruit par la Docteure Marina Matsanga Nziengui de l'Université Omar Bongo. Elle a mis en lumière la manière dont l'auteur aborde l'appropriation de l'information par les citoyens, un aspect crucial pour comprendre les dynamiques sociales et politiques de cette période. Docteure Matsanga Nziengui a, pour sa part, relevé que «l'architecture du tome 2 est bien équilibrée». Ceci, en partant du contexte de réception de l'information, l'offre télévisuelle nationale diversement appréciée, au positionnement du téléspectateur, de l'outil de l'internaute, face à l'élargissement de l'offre informationnelle, aux chaînes transnationales et aux médias sociaux. Il s'agit dans ce tome 2 de *«comprendre les comportements, les pratiques et surtout les usages du public, tout en revoyant, reconsidérant ou en requestionnant la corrélation entre les stratégies d'acteurs médiatiques et les modalités d'adhésion des publics en mettant l'accent sur les journaux télévisés»,* a-t-elle souligné.

Les deux intervenants ont salué la contribution majeure du Docteur Jonas Charles Ndeke à la compréhension des médias congolais, soulignant que ces ouvrages constituent des références incontournables pour les chercheurs, les étudiants et les professionnels des médias.

Tout en remerciant les participants à cette présentation-dédicace, l'auteur a décliné le mobile qui a présidé à cette production littéraire. C'est, *«partant d'un constat sur les faiblesses de l'offre informationnelle proposée par les télévisions et médias sociaux au Congo et sur l'insatisfaction exprimée par les téléspectateurs et internautes congolais que nous avons mené une enquête exploratoire en 2015».*

Pour produire l'analyse qui a abouti à ces ouvrages, Jonas Charles Ndeke a mobilisé 250 journaux télévisés (150 de Drtv et 100 de Télé Congo). Eu égard à ces faiblesses et insatisfactions établies, le Docteur Ndeke propose : *«la poursuite des efforts de libéralisation du paysage médiatique congolais, la création des conditions qui permettent au Conseil supérieur de la liberté de communication d'assurer sa mission de régulation des médias sans pression politique ; permettre à Télé Congo d'opérer une réelle mutation de chaîne d'Etat à la chaîne de service public. A cela s'ajoute une autonomie administrative et financière de la chaîne nationale publique».*

Ces deux tomes, publiés par L'Harmattan Paris le 12 décembre 2024, s'inscrivent dans une démarche académique rigoureuse et offrent une analyse approfondie des transformations médiatiques au Congo. Ils sont désormais disponibles pour tous ceux qui souhaitent approfondir leur compréhension des enjeux liés à l'information et à l'espace public dans le contexte congolais.

L'ouvrage du Docteur Jonas Charles, présélectionné au prix du livre recherche 2025 dans le cadre des assises du journalisme qui se tiennent à Tours, en France, du 10 au 15 mars 2025, continuera d'inspirer et d'éclairer les débats sur les médias et la société.

**Gaule D'AMBERT**


**ANNONCE LEGALE**

**OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH**

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale: 5005, téléphone: (242)05 553 15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire

## «SOCIETE LLGM SERVICES» SARLU

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital social de Francs CFA: Un Million (1.000.000)

Siège social: sis Villa 641, Bloc 34, Quartier TCHIKOBO, Centre-ville, Arrondissement N°01 E.P. LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs des minutes, par Maître **Raymond ASSAH**, Notaire, titulaire d'un Office, de résidence à Pointe-Noire, portant «Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative au transfert de siège social de la société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ci-dessus dénommée **«LLGM SERVICES» S.A.R.L.U,** et d'extension d'activités commerciales en date à Pointe-Noire du 24 Mai 2024, et d'un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du 24 Mai 2024, enregistré au Domaine et Timbres en date du 20 Juin 2024 sous le folio **114/32 N°4629,** il a été décidé, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales:

- du transfert du siège social de la société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ci-dessus dénommée **«LLGM SERVICES» S.A.R.L.U,** au capital social de Francs CFA: Un Million (1.000.000) et immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro **R.C.C.M CG-PNR-01-2024-M-04058;**
- de l'extension d'activités commerciales de la société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ci-dessus dénommée **«LLGM SERVICES» S.A.R.L.U.**

2-Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-00592** en date du 25 Juin 2024.

*Fait à Pointe-Noire, le 14 Mars 2025*

*Pour Avis,*

**Maître Raymond ASSAH.**

# AVIS DE PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES

***Appel d'Offres National Ouvert N°002/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Tvx/2025 du 27 février 2025 relatif à la construction, en entreprise générale, d'un restaurant d'entreprise dans l'enceinte de la Direction Nationale de la BEAC pour le Congo à Brazzaville***

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de construire sur ressource propres, un restaurant d'entreprise dans l'enceinte de la Direction Nationale pour le Congo à Brazzaville.

A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission. Le présent appel d'offres est composé en lot unique à l'effet d'entreprise générale.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement **n°01/CEMAC/UMAC/CM/18** portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre **09 heures et 12 heures, les jours ouvrés.** Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**
**DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO**
Appel d'Offres National Ouvert **n°002/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Tvx/2025**
**du 27 février 2025**
Service Gestion Administrative des Marchés,
**5ème étage, porte 514.**
**Adresse:** Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo
**Tél: (+242) 05 547 80 24.**

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement en espèces, à la caisse de la BEAC à Brazzaville, entre **08h00' et 12h00'** de la ***somme non remboursable de cinq cent mille (500 000) francs CFA.***

La visite du site est obligatoire. Elle se tiendra le ***10 mars 2025*** à ***10 heures précises, à Brazzaville.***

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres et d'un montant forfaitaire de F.CFA **quinze millions (15 000 000),** devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **21 mars 2025 à 12 heures précises.** Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**
**DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO**
**Appel d'Offres National Ouvert n°002/BEAC/CGO/DN.BZV/AONO/Tvx/2025**
**du 27 février 2025**
Bureau d'Ordre,
**6ème étage, porte 601.**
**Adresse:** Avenue du Sergent MALAMINE, Brazzaville-République du Congo
**Tél: (+242) 05 547 80 24.**

Les soumissions seront ouvertes en **deux étapes** en présence des représentants des soumissionnaires **dûment mandatés**, qui souhaiteraient y assister. A cet effet, ceux-ci doivent **être munis d'une procuration et d'une pièce d'identité afin d'être acceptés en salle de dépouillement.**

Les plis administratifs et techniques seront ouverts, **le 21 mars 2025 à 13 heures** à la Direction Nationale de la BEAC à Brazzaville. Les plis financiers, pour les offres jugées conformes, seront ouverts à une date ultérieure.

Fait à Brazzaville, le
Le Président de la Commission des Marchés

# BGFIBank Congo S.A

Société Anonyme avec conseil d'administration
au capital de 30 Milliards passé à 50 Milliards Francs cfa
Siège social: Boulevard Denis SASSOU NGUESSO Centre-ville, B.P: 14579
BRAZZAVILLE CONGO
RCCM DE BRAZZAVILLE **N°01-2003-B14-00035**

**I- CESSION D'ACTIONS**
Suivant acte sous seing privé en date à Brazzaville, du 26 décembre 2023, déposé au rang des minutes de Maître Gervel Eric Mexan BIMBENI, Notaire à Brazzaville sis 125, rue des compagnons de Brazza, centre-ville, le 08 octobre 2024, enregistré à la recette des impôts de Bacongo, le 26 février 2025, sous folio **037/016** numéro **1422**, la République du Congo (CEDANT), représentée par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances a cédé à la **BGFIBank Congo S.A (CESSIONNAIRE)** sus désigné, représentée par son Président du Conseil d'Administration spécialement habilité ;
La totalité des actions de la société **ADIC S.A** au capital social de 11.860.000.000 Francs cfa, ayant son siège social à Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-BZV-014-2011-B14-00007;**
Soit Un Million Cent Quatre Vingt Six Mille (1.186.000) actions de valeur nominale Dix Mille (10.000) Francs cfa.

OBSERVATION ETANT ICI FAITE que cette société **ADIC S.A** était précédemment dénommée **SOCIETE GENERALE CONGO S.A** et que cette raison sociale avait été modifiée, aux termes du procès- verbal de l'Assemblée Générale Mixte de la **Société Générale Congo S.A**, tenue à Brazzaville, le 23 décembre 2023, précédemment publié. Une mention modificative a été porté au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de Brazzaville, le 28 février 2025 sous les références
CG-BZV-01-2025-D-00192.

**II- AUGEMNTATION DE CAPITAL**
Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2023, déposé au rang des minutes de Maitre **Gervel Eric Mexan BIMBENI**, Notaire à Brazzaville sis, 125 rue des compagnons de Brazza, le 6 juillet 2023, dont une copie authentique a été publiée à la recette des impôts de Brazzaville-Plaine, le 6 juillet 2023, folio **124** numéro **3299**, il a été décidé de l'augmentation du capital pour une valeur de Vingt Milliards (20.000.000.000) Francs cfa, par incorporation partielle des réserves libres de la société.
Par conséquent le capital social de la **BGFIBank Congo S.A** précédemment d'un montant de Trente Milliards (30.000.000.000) Francs cfa est passé à Cinquante Milliards (50.000.000.000) Francs cfa, suivant Déclaration Notariée de Souscription et de Versements (DNSV) du capital dressée Par Maître **Gervel Eric Mexan BIMBENI**, Notaire sus désigné en date du 2 octobre 2024.
Aux termes de cette déclaration notariée, il a été stipulé que la valeur nominale de l'action BGFIBank Congo S.A d'une valeur nominale de Soixante Mille (60.000) Francs cfa avant l'opération d'augmentation de capital, soit majorée à une valeur de Cent Mille (100.000) Francs cfa, soit une majoration de Quarante Mille (40.000) Francs cfa par action.
Si bien que le nombre d'actions émises par la société est resté inchangé soit Cinq Cent Mille (500.000) actions mais la valeur nominale étant donc passée à Cent Mille Francs cfa chacune.
Une mention modificative de ce nouveau capital social a été faite au RCCM de Brazzaville, le 4 mars 2025, sous les références **CG-BZV-01-2025-D-00197.**

**III-FUSION-ABSORPTION par la société dénommée BGFIBank Congo S.A (Société Absorbante) de la société dénommée ADIC. S.A (Société absorbée) Anciennement dénommée SOCIETE GENERALE CONGO S.A**

Suivant acte sous-seing privé du 20 septembre 2024, déposé au rang des minutes de Maitre **Gervel Eric Mexan BIMBENI**, Notaire à Brazzaville, sis, 125 rue des compagnons de Brazza, le 8 octobre 2024, dont une copie authentique a été publiée à la recette des impôts de Brazzaville-Bacongo, le 26 février 2025, folio **037/023** numéro **1429**, un traité de fusion est intervenu entre la société dénommée **BGFIBank Congo S.A** (Société Absorbante) et la société dénommée **ADIC S.A** (Société absorbée) anciennement dénommée **Société Générale Congo S.A**.
La société absorbante détenant la totalité du capital de la société absorbée suite à la cession d'actions ci-avant publiée, l'opération n'a pas donné lieu à une modification du capital social de la BGFIBank Congo S.A.
Aux termes de ce traité de fusion, les parties ont convenu que:
«Cette opération defusion prend effet rétroactivement au 1er janvier 2024, de sorte que toutes les opérations réalisées par la société **ADIC S.A**, entre cette date et la réalisation définitive de lafusion seront réputées réalisées, au profit ou à la charge de la **BGFIBank Congo S.A,** et considérées contme accomplies par cette dernière, depuis le 1erjanvier 2024, à l'exclusion des situations révélées ultérieurement et revêtant un caractère frauduleux ou illicite, lesquelles engageront leurs auteurs».
Cette opération de fusion-absorption ainsi que les termes du traité de fusion ont été approuvés par les actionnaires de BGFIBank Congo S.A, aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 septembre 2020, déposé au rang des minutes de maitre **Gervel Eric BIMBENI**, Notaire à Brazzaville, dont une copie authentique a été publiée à la recette des impôts de Brazzaville-Bacongo, le 12 mars 2025 folio **046/008** numéro **1744**.

Une mention modificative suite à cette opération de fusion a été faite au RCCM de Brazzaville, le 28 février 2025, sous les références **CG-BZV01-2025-D-00193.**

**POUR AVIS**

**Maître GERVEL ERIC BIMBENI**
**Notaire**

**MARCHE SPORTIVE**

# La 3e édition des «72h du Mayombe Ecorun» est prévue en avril prochain

Un point de presse a été donné, mercredi 12 mars 2025 à Brazzaville, sur l'aile piétonne Charles Ebina, pour marquer le lancement des activités de l'édition 2025 des «72h du Mayombe Ecorun» organisée par l'association multisport Lion d'or, cette année autour du thème «Courons et marchons pour la préservation de la forêt et des peuples autochtones».

Prévue initialement du 28 au 30 mars, cette marche sportive dénommée *«72h du Mayombe Ecorun»* se prépare sereinement, même si elle a été reportée du 25 au 27 avril 2025. Le promoteur de l'événement, José Cyr Ebina, a échangé avec la presse, dans le cadre du lancement de cette 3e édition. Les autorités politiques et sportives impliquées dans son organisation et un certain nombre de partenaires, sponsors-éco-responsables associés à cette marche athlétique de fond et de vitesse sur 126 kilomètres étaient présents. Le parcours, les attentes et les axes de son plan d'accompagnement ont été présentés.

*José Cyr Ebina présentant l'événement*

L'événement se déroulera en deux étapes : *«Le premier jour, c'est l'étape qui va du village Malélé au village Pounga, dans le Mayombe, en passant par la montagne du Chaillu ; le deuxième jour : c'est l'étape Mpounga-Dolisie, en passant par le Mont Masseka» «De même, les ''72 Heures du Mayombe Ecorun'' prévoient trois étapes de trois kilomètres, spécialement dédiées aux enfants. Les deux premiers de chaque étape, un garçon et une fille, bénéficieront d'une bourse Sport-Etudes de la part de la Fondation Ebina»,* a annoncé le promoteur.

*«L'association Lion d'or a voulu donner à cette activité une sensibilité verte, pour concilier sport et développement durable »*, a ensuite expliqué José Cyr Ebina. Dans un pays où, selon lui, *«la dynamique verte prend une importance capitale»*. Il est également prévu *«le planting de 500 arbres par les coureurs, les marcheurs, les organisateurs et le public».* Ce sera également une occasion de rendre hommage aux peuples autochtones par l'organisation d'une soirée culturelle.

La mascotte de l'événement a été dévoilée au public par le directeur général des sports, Jean-Robert Bindélé. Les inscriptions et les renseignements sur les modalités de participation se font au village des ''72 Heures du Mayombe Ecorun'', où a eu lieu la cérémonie de lancement.

*L'évènement est finalement reporté du 25 au 27 avril 2025*

**G.-S.M.**

## Le saviez-vous ?

**Congo-FIFA** : ''Africaintelligence'' du 17 mars 2025 rapporte un fait croustillant du football congolais. Selon ce quotidien spécialisé dans l'information confidentielle, le ministre en charge des Sports Hugues Ngouélondélé aurait écrit au secrétariat général du comité exécutif de la FIFA le 6 mars, puis au comité éthique le 11 du même mois, « afin de leur signifier son accord » sur trois des quatre conditions à remplir par le Congo pour que la suspension qui frappe la Fédération congolaise de football soit levée. Malgré tout, il ne serait pas parvenu à convaincre l'instance mondiale, estime ''Africaintelligence''.

**CAF** : Motsépé réélu président. Le Sud-africain Patrice Motsepe a été réélu, pour la deuxième fois, président de la Confédération africaine de football (CAF). C'était le 12 mars 2025 au Caire, en Egypte, en marge de l'Assemblée générale extraordinaire de l'instance continentale. Il était seul candidat à sa propre succession. L'autre fait marquant est l'entrée du président de la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT), Samuel Eto'o, dont la candidature a été longtemps contestée, au Comité exécutif.

**NECROLOGIE** : Secrétaire général adjoint de la Fédération congolaise de football, Daniel Amboulou a fini par être arraché à la vie. L'ancien dirigeant du CARA, son club d'origine, est décédé lundi 10 mars 2025 à Brazzaville. Le disparu avait été admis au CHU-B, des suites d'un AVC.

**BASKET-BALL** : Les championnats départementaux se poursuivent à Brazzaville. Ce week-end, ils en seront à la Journée 8. Mais la Ligue de Brazzaville organise aussi les finales de la Super Coupe au Gymnase Maxime Matsima du Cengtre sportif et universitaire de Makélékélé.